

Projet d'établissement 2026-2032

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT CLAUDINE TOUXAGAS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES |



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I. LE PROJET SOCIAL	5
1- Le Contexte territorial	5
1-1 La compétence Petite Enfance de la Communauté de Communes des Aspres.	5
1-2 Les missions de l’Autorité Organisatrice	7
1-3 Diagnostic actualisé : enjeux éducatifs et sociaux	9
1-4 Les dynamiques sociales.....	11
1-5 Synthèse du diagnostic.....	12
2- L’offre d’accueil Petite Enfance territorialisée : un maillage dense et adapté aux besoins des familles.....	13
2-1 Le Service Petite Enfance des Aspres : une politique en faveur de toutes les familles du territoire.....	13
2-2 Le Schéma Directeur Territorial et la CTG	14
2-3 Les enjeux pour l’EAJE	15
3- L’EAJE intercommunal : organisation, évolution et inscription territoriale	15
3-1 Les évolutions de l’EAJE depuis sa création en 1992	15
3-2 Les instances de pilotage	17
3-3 Les partenaires historiques de l’EAJE	19
3-4 Les actions de soutien à la parentalité	22
3-5 La démarche de Développement Durable de l’EAJE	25
II. LE PROJET D’ACCUEIL.....	27
1- Les prestations proposées	27
2- L’inclusion des publics vulnérables	28
3- Les compétences professionnelles mobilisées	30
III. LE PROJET EDUCATIF	34
1- Posture professionnelle, savoir-être, relation à l’enfant	34
2- Accueil et familiarisation	37
2-1 Le Premier accueil.....	37
2-2 La période de familiarisation	37
2-3 L’accompagnement de la séparation.....	38
2-4 Les temps d’accueil et de transmission	38

3- Accueil au quotidien	38
3-1 Le temps d'accueil et de retrouvailles.....	39
3-1.1 L'accueil du matin	39
3-1.2 La place du doudou et de la tétine dans l'accueil quotidien de l'enfant	39
3-1.3 Le départ du soir.....	39
3-2 L'accueil de tous les enfants et de leurs familles	40
3-2.1 Les familles allophones	40
3-2.2 L'accueil des enfants aux besoins spécifiques	40
3-3 L'organisation du quotidien	41
3-3.1 Organisation d'une journée type chez les Lilas	41
3-3.2 Le fonctionnement en petites familles	42
4- Le Soin.....	44
4-1 L'alimentation.....	44
4-2 Le sommeil	45
4-3 Les soins d'hygiène et de propreté.....	46
5- Le développement du jeune enfant et son bien-être	48
5-1 Le Développement moteur.....	48
5-2 Le développement du langage.....	49
5-3 La place des émotions.....	50
5-3.1 Les émotions des enfants	50
5-3.2 Les émotions des professionnels	51
5-4 Les interactions sociales	51
5-4.1 Les interactions entre enfants	52
5-4.2 Le cadre, les repères, la sécurité et les interdits	52
6- L'éveil.....	53
6-1 Le jeu et les ateliers	53
6-2 L'extérieur : un espace privilégié.....	55
6-3 Le Projet Art	56
IV. PERSPECTIVES	58
V. ANNEXES.....	59
1a et b : Organigrammes.....	

2 : Schéma Directeur Offre d'accueil Petite Enfance	
3 : Carte géolocalisation des services Petite Enfance.....	
4 : Décret n°2022-1772 du 30/12/2022.....	
5 : Charte laïcité	
6 : Guide des services d'accueil aux familles de la CCASPRES	
7 a et b : Règlement de fonctionnement et délibération	
8 : Livret d'accueil EAJE	
9 : Rétroplanning 2026.....	
10 : Roulements annuels des équipes.....	
11 : Plan de formation de 2019 à nos jours	
12 : Critères de priorité	
13 : Enquêtes d'évaluation et /ou de satisfaction	
14 : Protocole alimentation	
15 : protocole soins	

PREAMBULE

Le présent Projet d'établissement constitue le cadre stratégique, éducatif, social et organisationnel de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) intercommunal.

Il s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires du Code de l'Action Sociale et des Familles et dans les orientations des politiques publiques en faveur de la Petite Enfance, notamment la Convention Territoriale Globale (CTG), le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

Les orientations du projet s'inscrivent dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), qui vise à coordonner l'action des acteurs institutionnels et locaux afin de répondre aux besoins des familles, de réduire les inégalités d'accès aux modes d'accueil et de soutenir la parentalité.

La Communauté de communes des Aspres s'inscrit dans cette dynamique partenariale en articulant la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), désormais synchronisés sur une même temporalité afin de renforcer la cohérence, la lisibilité et la continuité des actions éducatives en direction des enfants et des familles.

Au-delà de ce cadre institutionnel, ce projet affirme une ambition centrale : **garantir une qualité d'accueil fondée sur les besoins fondamentaux du jeune enfant, le respect de ses droits et le soutien à sa sécurité affective, physique et relationnelle.**

Conformément au référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant, l'ensemble des pratiques professionnelles s'appuie sur :

- La prise en compte du développement global de l'enfant,
- L'importance des relations individualisées et sécurisantes,
- La reconnaissance de la place des parents comme premiers éducateurs,
- Une posture professionnelle fondée sur l'observation, l'écoute, l'empathie et le non-jugement.

Le projet d'établissement vise ainsi à articuler :

- Un **projet social**, ancré dans les réalités territoriales et les besoins des familles,
- Un **projet éducatif**, garant des conditions favorables au développement, à l'éveil et au bien-être du jeune enfant,
- Un **projet d'accueil**, évolutif, évalué régulièrement et ajusté aux besoins des enfants, des familles et des professionnels.

Il constitue un document de référence partagé par l'ensemble des professionnels, des partenaires et des familles, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil.

I- LE PROJET SOCIAL

1- Le contexte territorial

1-1 La compétence petite enfance de la communauté de communes des Aspres

Un territoire structuré et contrasté

La Communauté de Communes des Aspres est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), créé en 1998, qui regroupe 19 communes caractérisées par une forte hétérogénéité géographique, démographique et socio-économique.

Le territoire s'organise autour de plusieurs bassins de vie, dont le principal est celui de Thuir, bourg-centre de 8 400 habitants, qui concentre une part importante de la population ainsi que les équipements et services à destination des familles.

Cette organisation territoriale, marquée par une centralisation des services et la présence de communes rurales plus isolées, génère des **enjeux d'accessibilité, de mobilité et d'équité territoriale** dans l'accès aux services Petite Enfance.

Une offre de services diversifiée mais inégalement répartie

Le territoire dispose d'une offre diversifiée d'équipements culturels, sportifs, sociaux et de santé contribuant à la qualité du cadre de vie des familles (médiathèques, équipements sportifs, structures de soins, services publics, espaces de vie sociale).

Toutefois, leur répartition inégale constitue un facteur de disparités d'accès, notamment pour les familles résidant dans les communes les plus éloignées du pôle central.

Une offre d'accueil Petite Enfance encore insuffisante

En matière de Petite Enfance, le taux de couverture des modes de garde s'élève à 64,2 %, traduisant une offre encore insuffisante et inégalement répartie sur le territoire. Les données CAF (2023) indiquent également un nombre de places en EAJE inférieur à la moyenne départementale pour les enfants de 0 à 3 ans.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), issue de la loi pour le plein emploi, constitue un levier structurant pour renforcer l'organisation territoriale de l'offre d'accueil. Elle vise à améliorer la lisibilité, la coordination et l'accessibilité des services, dans une logique d'harmonisation à l'échelle du territoire.

Une organisation territoriale coordonnée

Le territoire dispose de plusieurs solutions d'accueil :

- Un EAJE intercommunal de 50 places,
- Un EAJE rattaché au Centre Hospitalier de Thuir (30 places), proposant des horaires atypiques et assurant une continuité d'accueil, notamment en période de fermeture des autres structures (été, fin d'année), constituant ainsi une solution complémentaire pour les familles.
- Deux micro-crèches PAJE situées à Trouillas et Llupia (hors EPCI) viennent compléter cette offre, notamment pour répondre à des besoins de proximité et d'horaires spécifiques.

L'ensemble de ces modes d'accueil est coordonné dans le cadre d'un Guichet Unique, qui centralise les demandes, informe et oriente les familles vers les solutions les plus adaptées à leurs besoins. Ce dispositif constitue un levier essentiel pour améliorer la lisibilité de l'offre, favoriser l'accès aux services et assurer une continuité des parcours d'accueil sur le territoire. *(CF Annexe 1b)*

Une politique Petite Enfance structurée et volontariste

L'offre d'accueil s'inscrit dans un projet social de territoire piloté conjointement par la Convention Territoriale Globale (CTG), le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et le Contrat Local de Santé (CLS), intégrant notamment les enjeux de prévention en santé, de soutien à la parentalité et de cohérence éducative.

Depuis 2018, la Communauté de Communes des Aspres développe une politique volontariste en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Parentalité, reposant sur les diagnostics territoriaux et les orientations de la CTG (renouvelée en 2023).

Cette politique se traduit notamment par :

- La mise en place d'une commission d'attribution des places en crèche,
- Le développement des missions du Relais Petite Enfance,
- La création d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent à vocation itinérante,
- La labellisation AVIP et l'engagement dans une démarche éco-crèche,
- Le développement d'actions de soutien à la parentalité,
- La création d'un schéma directeur territorial de l'offre d'accueil,
- La construction d'un nouvel EAJE avec extension de capacité (60 berceaux).

L'articulation entre la CTG et le PEDT permet aujourd'hui de structurer une action cohérente et transversale en direction des enfants et des familles, dans une logique de **continuité éducative, de co-éducation et d'amélioration continue des pratiques professionnelles**.

Une démarche d'amélioration continue

Au-delà des évolutions réglementaires liées au Service Public de la Petite Enfance, la collectivité s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil, visant à :

- Renforcer l'accessibilité et la lisibilité des services,
- Développer l'équité territoriale,
- Soutenir l'attractivité des métiers de la Petite Enfance,
- Proposer des conditions d'accueil adaptées aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles.

1-2 Les missions de l'Autorité Organisatrice

La Communauté de Communes des Aspres, en tant qu'Autorité Organisatrice du Service Public de la Petite Enfance, met en œuvre les missions définies par la loi, dans le respect des compétences qui lui sont attribuées par le Conseil communautaire. À ce titre, elle assure le pilotage, la coordination et le développement de l'offre d'accueil à l'échelle du territoire, en lien étroit avec les partenaires institutionnels.

Un pilotage structuré du service Petite Enfance

L'organisation du Service Petite Enfance repose sur une gouvernance partagée, intégrée au plan d'action de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le service s'appuie sur :

- L'élu référent de la commission Famille,
- La direction du Pôle Santé-Social,
- La chargée de coopération CTG Petite Enfance-Parentalité,
- Les directions des structures (Relais Petite Enfance, EAJE, LAEP, ACM maternel)
- La Direction Générale des Services

Ce collectif se réunit mensuellement et assure le pilotage du **Schéma Directeur Territorial de l'offre d'accueil**, en concertation avec les partenaires publics et privés.

Une organisation coordonnée des services aux familles

La collectivité a structuré un service parentalité regroupant le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP), qui mutualisent leurs moyens et leurs interventions.

Le LAEP, ouvert depuis 2018, accueille les parents d'enfants de 0 à 6 ans et futurs parents, en leur proposant un espace d'écoute, d'échange et de soutien à la parentalité. Une démarche d'itinérance est en cours afin de renforcer l'accès au service sur les communes les plus éloignées.

Le Relais Petite Enfance, quant à lui, assure une mission centrale d'information, d'accompagnement et d'animation auprès des familles et des professionnels de l'accueil individuel.

Un guichet unique au service des familles

Dans une logique de simplification et d'accessibilité, le Relais Petite Enfance assure une mission de **Guichet Unique** depuis 2020.

Ce dispositif centralise l'ensemble des informations relatives aux modes d'accueil du territoire (individuels et collectifs, publics et privés) et permet :

- D'orienter les familles vers des solutions adaptées à leurs besoins,
- D'accompagner les parents dans leur rôle d'employeur,
- De favoriser une meilleure lisibilité de l'offre d'accueil.

Le RPE, organisé en itinérance sur plusieurs communes, contribue également à rompre l'isolement des familles et des professionnelles, et à dynamiser le réseau local de la Petite Enfance.

Une offre d'accueil structurée et en développement

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), géré en Prestation de Service Unique, constitue un équipement central du dispositif d'accueil. Il fonctionne dans le respect du cadre réglementaire applicable aux EAJE, notamment au titre du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code de la Santé Publique.

Labellisé AVIP depuis 2023, il réserve une partie de ses places à des familles en parcours d'insertion professionnelle. Il est également engagé dans une démarche de labellisation éco-crèche, visant à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être des enfants.

L'équipement, agréé pour 50 places, fait l'objet d'un projet d'extension à 60 places dans le cadre de la construction d'un nouvel établissement, afin de répondre à l'évolution des besoins du territoire.

Des outils de planification et d'animation territoriale

La collectivité s'appuie sur un **Schéma Directeur Territorial de l'offre d'accueil du jeune enfant**, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, afin de structurer et planifier le développement des services.

Par ailleurs, une action annuelle transversale de soutien à la parentalité, intitulée « **Printemps des familles** », est déployée depuis 2016. Elle vise à promouvoir la co-éducation, valoriser les métiers de la Petite Enfance et accompagner les familles dans leurs préoccupations éducatives.

1-3 Diagnostic actualisé : enjeux éducatifs et sociaux

Le territoire des Aspres représente 4,5 % de la population départementale, avec 23 589 habitants en 2025. Il s'agit d'un territoire attractif, marqué par une croissance démographique soutenue (+2 % par an), supérieure à celle observée à l'échelle départementale sur les cinq dernières années.

Le territoire se caractérise par une forte présence de familles, avec **67 % de ménages ayant des enfants**, et une population globalement jeune, comme en témoigne un taux de scolarisation élevé (98 %).

Cette dynamique s'accompagne toutefois d'évolutions contrastées : si la tranche d'âge des 0-19 ans progresse, celle des seniors augmente également de manière significative (+4,9 %), traduisant un phénomène de vieillissement concomitant.

Le bassin de vie de Thuir concentre une part importante de la population, mais certaines communes connaissent également de fortes évolutions démographiques, notamment Saint-Jean-Lasseille, Brouilla et Trouillas, traduisant des dynamiques différenciées à l'échelle du territoire.

Les données CAF confirment l'importance des familles avec enfants sur le territoire : sur 4 295 allocataires, **3 078 sont des familles avec au moins un enfant**, dont une part significative réside à Thuir. Cette répartition traduit une concentration des besoins sur certains bassins de vie, tout en mettant en évidence des dynamiques différenciées selon les communes.

Représentativité des données CAF (2023)

Les données CAF confirment une dynamique territoriale soutenue, avec une augmentation de **+26 % des allocataires sur les cinq dernières années**, et des progressions marquées dans certaines communes comme Trouillas (+42 %), Brouilla (+37 %) et Thuir (+26 %).

Par ailleurs, **45 % des allocataires bénéficient de prestations liées à la naissance et à l'entretien de l'enfant**, traduisant l'importance des enjeux liés à la Petite Enfance sur le territoire.

Enfin, une part significative des allocataires dépend fortement des prestations sociales, avec environ **30 % des foyers dont les prestations représentent une part majoritaire des ressources**, notamment concentrés sur le bassin de vie de Thuir.

Cette dynamique s'accompagne d'une augmentation marquée des situations de monoparentalité dans plusieurs communes, avec des niveaux particulièrement élevés à Thuir, où elles représentent jusqu'à **35 % des familles**. En parallèle, les situations familiales demeurent hétérogènes selon les secteurs, avec des écarts notables selon les communes en matière de ressources, de composition familiale et d'accès aux services.

Les naissances apparaissent globalement stables, voire en légère hausse dans certaines communes, tandis que le nombre d'enfants de moins de 3 ans tend globalement à diminuer. Cette évolution invite à une lecture fine des **besoins d'accueil du jeune enfant** : au-delà du seul volume d'enfants, ce sont la localisation des familles, leurs conditions de vie, leurs contraintes professionnelles et leurs vulnérabilités qui structurent désormais les besoins d'accueil.

Le territoire présente, en effet, des indicateurs sociaux contrastés. Si une partie des familles dispose de ressources relativement stabilisées, le taux de pauvreté atteint **18 %**, et une part non négligeable des allocataires se situe dans les tranches de quotient familial les plus basses. Par ailleurs, certaines familles dépendent fortement des prestations sociales, ce qui appelle à maintenir une vigilance particulière quant à l'accessibilité financière, géographique et sociale des modes d'accueil.

Les données issues de l'Observatoire national de la Petite Enfance et de l'enquête Filoué confirment plusieurs tendances également observables sur le territoire :

- Une diminution progressive du nombre d'enfants de moins de 3 ans,
- Une augmentation des besoins liés à l'activité professionnelle des parents (notamment avec un taux d'activité des femmes de 83 %),
- Des difficultés d'accès aux modes d'accueil plus marquées pour les familles monoparentales et les familles en situation de fragilité,
- Une progression des demandes d'accueil atypique,
- Un recours aux modes d'accueil formels encore inégal selon les situations sociales.

L'EAJE intercommunal accueille d'ailleurs une proportion significative d'enfants issus de familles en situation de fragilité sociale, comme en témoigne notamment le **taux de participation à 1 € (36 %)** et la part d'enfants accueillis dont les parents sont sans activité. Ces éléments confirment le rôle social de l'équipement, au-delà de sa seule fonction de garde.

Les prestations d'action sociale CAF

Les financements de la CAF (prestations de service ordinaires et uniques) soutiennent le fonctionnement des équipements du territoire :

- 2 EAJE représentant **80 places d'accueil**,
- 5 Accueils Collectifs de Mineurs pour environ **300 places**,
- 1 Relais Petite Enfance (1,5 ETP) accompagnant **151** assistantes maternelles,
- 1 Lieu d'Accueil Enfant-Parent accueillant plus de **130** familles différentes,
- Des fonctions de coordination dédiées à la Petite Enfance et à la Jeunesse.

Ces dispositifs participent au maillage territorial de l'offre d'accueil et à la structuration des services en direction des familles.

Ainsi, le diagnostic territorial met en évidence plusieurs **enjeux éducatifs et sociaux majeurs**, qui appellent une réponse structurée, coordonnée et adaptée aux réalités du territoire :

- Garantir une offre d'accueil lisible et accessible sur l'ensemble du territoire ;
- Réduire les inégalités d'accès entre communes et entre catégories de familles ;
- Mieux prendre en compte les besoins liés à la monoparentalité, à la précarité et aux horaires atypiques ;
- Soutenir la continuité éducative et la co-éducation ;
- Inscrire l'offre d'accueil dans une réponse territoriale coordonnée, inclusive et évolutive.

1-4 Les dynamiques sociales

Le territoire des Aspres compte **1 029 familles avec enfants de 0 à 5 ans**, soit 4,36 % de la population. Cette évolution reste globalement modérée, mais varie selon les communes, certaines connaissant des dynamiques contrastées, comme Camélas ou Castelnou, avec des évolutions différenciées selon les tranches d'âge.

Une structure familiale diversifiée

La structure familiale du territoire met en évidence plusieurs caractéristiques :

- Une présence importante de familles monoparentales, notamment avec de jeunes enfants ;
- Une majorité d'enfants de moins de 3 ans vivant avec leurs deux parents (**85 %**),
- Une activité parentale significative, avec toutefois des situations de temps partiel, notamment chez les mères d'enfants de moins de 3 ans ;
- Une part modérée de familles nombreuses.

Ces éléments influencent directement les besoins en termes d'accueil, notamment en matière de souplesse, d'horaires et d'accompagnement.

Une évolution démographique contrastée des jeunes enfants

Selon l'Observatoire départemental de la Petite Enfance, le territoire comptabilisait **595 enfants de 0 à 3 ans en 2022**, avec une évolution à la baisse de **-4 % entre 2017 et 2023**.

Cette tendance confirme une diminution progressive du nombre d'enfants, sans pour autant réduire les besoins d'accueil, qui restent soutenus en raison de l'activité des parents et des contraintes organisationnelles des familles.

Des vulnérabilités sociales marquées

Le territoire présente plusieurs indicateurs de fragilité sociale :

- Jusqu'à **37 %** d'enfants vivant dans des foyers à bas revenus selon les communes;

- Une part de bénéficiaires du RSA pouvant atteindre **20 %** dans certaines communes, notamment à Thuir ;
- Environ **25,6 %** des allocataires à bas revenus, avec une concentration plus importante sur Thuir ;
- Une proportion significative de familles monoparentales (environ **16 à 18 %** selon les sources).

Ces données traduisent des situations sociales hétérogènes et appellent une attention particulière en matière d'accessibilité des services et d'accompagnement des familles.

Des besoins d'accueil fortement liés à l'activité des parents

L'activité professionnelle des parents constitue un facteur déterminant des besoins d'accueil :

- **41 %** des enfants vivent dans des familles où les deux parents travaillent,
- Une part importante des mères d'enfants en bas âge travaille à temps partiel,
- Les besoins en modes d'accueil restent élevés malgré la baisse du nombre d'enfants.

Au sein de l'EAJE intercommunal, le **taux de participation à 1 € atteint 36 %**, confirmant l'importance des situations de fragilité sociale et la nécessité de maintenir une offre d'accueil accessible et inclusive.

1-5 Synthèse du diagnostic

Points d'appui

- Un cadre institutionnel structuré et cohérent, articulant la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Contrat Local de Santé (CLS), intégrant notamment les enjeux de prévention et de santé mentale.
- Une dynamique partenariale active, permettant de mobiliser des ressources au service de la co-éducation et de l'accompagnement des familles.
- Un territoire attractif et en croissance, caractérisé par une forte présence de familles avec enfants et une activité parentale soutenue, générant des besoins d'accueil importants.

Points de vigilance

- Un territoire rural marqué par des disparités d'accès aux services, avec une centralisation de l'offre sur Thuir et des problématiques de mobilité pour certaines communes.
- Une répartition inégale des services Petite Enfance, générant **un taux de couverture des modes de garde de 64,2 %**, inférieur aux besoins du territoire.

- Une présence de vulnérabilités sociales significatives (familles monoparentales, foyers à bas revenus, dépendance aux prestations sociales), nécessitant une attention particulière en matière d'accessibilité des modes d'accueil.
- Un risque d'isolement de certaines familles dans les communes les plus éloignées, lié à un manque de services de proximité et de relais locaux.
- Une évolution contrastée du nombre d'enfants, combinant baisse des moins de 3 ans et maintien de besoins élevés liés à l'activité des parents et aux contraintes organisationnelles des familles.

2- L'offre Petite Enfance territorialisée : un maillage dense et adapté aux besoins des familles.

2-1 Le Service Petite Enfance des Aspres : une politique en faveur de toutes les familles du territoire

La Communauté de Communes des Aspres déploie une politique Petite Enfance fondée sur la coordination des acteurs, la complémentarité des services et l'adaptation aux besoins des familles à l'échelle du territoire.

Cette politique repose sur un **Service Petite Enfance structuré**, opérationnel depuis 2014 et renforcé dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) à compter de 2025.

Le service s'appuie sur une organisation collective réunissant les responsables des structures (Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfant-Parent, EAJE, ACM maternel), l'élue référente et la direction du Pôle Santé-Social. Des réunions techniques mensuelles permettent d'assurer le suivi des actions, de coordonner les projets et de garantir la transversalité entre les services.

Dans ce cadre, la collectivité met en œuvre les missions définies par le SPPE, visant notamment à :

- Recenser et structurer l'offre d'accueil du jeune enfant,
- Analyser les besoins des familles et les freins d'accès aux services,
- Organiser un accompagnement lisible et accessible via un guichet unique,
- Soutenir la qualité des pratiques professionnelles,
- Renforcer l'inclusion et la prévention des situations de vulnérabilité,
- Accompagner les parents dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'EAJE intercommunal Claudine Touxagas constitue un acteur central de cette politique, au sein d'un réseau territorial associant le Relais Petite Enfance, le LAEP, les micro-crèches, les MAM, l'EAJE du Centre Hospitalier de Thuir et les services médico-sociaux du Département.

2-2 Le Schéma Directeur Territorial et la CTG : des outils de structuration de l'offre

Adossé à la Convention Territoriale Globale (CTG), le Schéma Directeur Territorial de l'offre d'accueil du jeune enfant constitue le document de référence pour la structuration, l'adaptation et le développement de la politique Petite Enfance à l'échelle intercommunale.

Il permet de :

- Définir les objectifs de maintien, de développement et d'adaptation de l'offre d'accueil,
- Identifier les besoins en matière de compétences, de formation et de valorisation des professionnels,
- Analyser les freins et leviers d'accès aux modes d'accueil,
- Repérer les besoins sociaux et territoriaux afin d'adapter le maillage des services,
- Structurer les actions de soutien à la parentalité,
- Accompagner l'évolution qualitative de l'offre, notamment en lien avec les structures privées.

Le Schéma Directeur Territorial décline ainsi les axes stratégiques de la CTG en fiches actions opérationnelles dans le domaine de la Petite Enfance :

Axe 1 – « Construction et adaptation des structures d'accueil »

- **Axe 1-1** – « la construction d'une nouvelle structure pour répondre aux demandes en accueil collectif 0-3 ans » : construction d'un EAJE de 60 places, répondant aux besoins du territoire et intégrant des objectifs de développement durable.
- **Axe 1-2** – « l'entretien et la modernisation des structures existantes » : mise en œuvre de la labellisation éco-crèche dans une logique de formation-action et d'éducation à l'environnement.

Axe 2 – « Amélioration continue des actions des services aux familles »

- **Axe 2-1** – « soutenir les démarches qualité dans tout le secteur de l'accueil du jeune enfant par la création du Schéma Directeur Petite Enfance »
- **Axe 2-2** – « accompagner les parents en voie d'insertion professionnelle dans le cadre de la labellisation AVIP de l'EAJE intercommunal »

Axe 3 – « Actions transversales en faveur de l'enrichissement de l'offre de service »

- **Axe 3-1** – « développer une stratégie de communication à l'échelle intercommunale pour la valorisation des services et l'amélioration de l'information aux familles »
- **Axe 3-2** – « accompagner la montée en compétence des professionnels des services d'accueil par la formation »

2-3 Les enjeux pour l'EAJE intercommunal

Au regard du diagnostic territorial, l'EAJE intercommunal s'inscrit dans une dynamique d'adaptation et de renforcement de son rôle au sein de l'offre d'accueil.

Les principaux enjeux identifiés sont :

- Adapter l'accueil collectif aux familles les plus vulnérables, notamment par le développement de l'accueil occasionnel et d'urgence ;
- Renforcer les actions de prévention précoce et de soutien à la parentalité ;
- Inscrire l'EAJE dans un parcours éducatif cohérent de 0 à 6 ans, en lien avec le PEDT ;
- Améliorer les transitions entre les structures Petite Enfance et les écoles maternelles ;
- Renforcer la coordination avec le Relais Petite Enfance et les partenaires du territoire ;
- Consolider le maillage territorial et l'accessibilité de l'offre ;
- Adapter en continu l'offre aux évolutions démographiques et sociales.

3. L'EAJE intercommunal : organisation, évolution et inscription territoriale.

3-1 Les évolutions de l'EAJE depuis sa création

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant Claudine Touxagas a été créé en septembre 1992, à la suite d'une étude de besoins sur la ville de Thuir.

Une évolution progressive des modalités d'accueil

À sa création, la structure reposait sur deux modalités distinctes :

- Une section « crèche » de 30 places, destinée aux enfants de parents en activité professionnelle,
- Une section « halte-garderie » de 20 places, réservée à un accueil occasionnel.

En 2000, la réforme de la Prestation de Service Unique (PSU) conduit à la transformation de la structure en **multi-accueil**, permettant d'articuler accueil régulier et occasionnel. Depuis 2006, l'EAJE fonctionne avec un agrément modulable, offrant une plus grande souplesse dans l'organisation des accueils et une meilleure adaptation aux besoins des familles.

Un changement d'échelle avec l'intercommunalité

Le transfert de compétence à la Communauté de Communes en 2008 marque une étape structurante. Il permet d'ouvrir l'accueil à l'ensemble des familles du territoire, sans

distinction de situation professionnelle ou de ressources, et d'inscrire la structure dans une politique publique intercommunale en faveur de l'enfance et de la parentalité.

L'EAJE devient ainsi un équipement central d'une politique fondée sur :

- Le renforcement du lien social,
- L'accompagnement des parents,
- La lisibilité et l'équité d'accès aux modes d'accueil, en lien notamment avec le Guichet Unique et la Commission d'attribution des places.

Une adaptation continue aux besoins des familles

L'évolution des pratiques s'est accélérée à partir de 2019, avec le renouvellement de l'équipe de direction, conduisant à une réorganisation des espaces et des modalités d'accueil.

Le choix d'un fonctionnement en groupes multi-âges a permis :

- De mieux répondre aux besoins individuels des enfants,
- De faciliter l'accueil des fratries,
- D'améliorer les temps de séparation,
- De favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques,
- Et d'optimiser le taux d'occupation de la structure.

Cette évolution s'est accompagnée d'une réflexion approfondie sur la place des parents, l'adaptation aux situations sociales et économiques des familles, notamment dans le contexte postpandémie, ainsi que sur le développement du partenariat.

Une dynamique d'ouverture et de professionnalisation renforcée

L'évolution de l'EAJE s'est également traduite par un renforcement progressif des coopérations partenariales, du soutien à la parentalité, de l'accompagnement des équipes et de la diversification des projets éducatifs et culturels.

Cette dynamique contribue à adapter les réponses aux besoins des familles et à consolider l'inscription territoriale de l'établissement. Les modalités de ces actions sont développées dans les parties suivantes.

Une structure aujourd'hui stabilisée et performante

L'EAJE présente aujourd'hui des indicateurs de fonctionnement satisfaisants :

- Un taux d'occupation de **87** %,
- Un taux financier de **80** %, en progression par rapport à 2018,
- Une majorité de familles relevant du régime général.

L'organisation interne repose désormais sur un fonctionnement structuré et planifié, favorisant la cohérence des pratiques, la qualité des interactions professionnelles et la stabilité de l'équipe.

Une dynamique d'amélioration continue

La direction de l'établissement assure un pilotage régulier fondé sur :

- L'évaluation annuelle des actions,
- L'adaptation des pratiques aux besoins des familles,
- La définition d'objectifs opérationnels,
- La contribution aux orientations stratégiques de la collectivité.

Cette démarche vise notamment à :

- Renforcer la qualité d'accueil,
- Réduire les inégalités sociales,
- Développer une éducation inclusive,
- Consolider les actions partenariales.

3-2 Les instances de pilotage

La gouvernance de l'EAJE intercommunal s'inscrit dans une organisation structurée à l'échelle du Service Petite Enfance, reposant sur une articulation entre pilotage politique, coordination technique et instances partenariales.

Une gouvernance politique : la Commission Famille

La Communauté de Communes des Aspres déploie sa politique Petite Enfance dans une logique d'intérêt communautaire et de vision territoriale.

À ce titre, la Commission Famille, composée d'élus communautaires représentant différentes communes du territoire, constitue une instance centrale de pilotage stratégique.

Elle assure une fonction d'observatoire territorial en matière de Petite Enfance, en s'appuyant sur :

- L'analyse des besoins des familles,
- L'étude des évolutions démographiques et sociales,
- Le croisement des données issues des partenaires institutionnels.

La Commission Famille définit les orientations du Service Petite Enfance, valide les priorités d'action et participe à l'élaboration du Schéma Directeur Territorial de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Elle se réunit autant que nécessaire pour adapter les politiques publiques aux évolutions du territoire.

Une instance opérationnelle : la Commission d'attribution des places en crèche

Mise en place en 2022, la Commission d'attribution des places en crèche constitue un levier essentiel d'équité et de transparence dans l'accès à l'accueil collectif.

Elle se réunit deux fois par an (avril et novembre), en articulation avec le comité technique AVIP, afin d'étudier les demandes d'inscription et d'orienter les familles en fonction :

- Des places disponibles,
- Des besoins des enfants,
- Des situations familiales et sociales.

Elle veille à garantir :

- Une mixité sociale et territoriale,
- Une prise en compte des situations de vulnérabilité,
- Une cohérence avec les objectifs du dispositif AVIP.

La commission est composée notamment :

- Du Vice-Président en charge de l'Enfance,
- De la Direction Générale des Services,
- De la direction de l'EAJE,
- De la référente du guichet unique,
- De la chargée de coopération CTG,
- De la direction du Pôle Santé-Social.

Chaque décision fait l'objet d'une notification aux familles, dans un souci de lisibilité et de transparence.

Un rôle central du Guichet Unique

Le Guichet Unique, porté par le Relais Petite Enfance, joue un rôle structurant dans le fonctionnement de la commission et plus largement dans l'organisation de l'offre d'accueil.

Il assure :

- La centralisation des demandes de garde,
- L'information des familles sur l'ensemble des modes d'accueil (collectifs, individuels, publics et privés),
- L'accompagnement des parents dans leurs démarches,
- La préparation administrative et technique des commissions d'attribution.

Il constitue un point d'entrée unique pour les familles et un outil de régulation territoriale, facilitant l'orientation vers les solutions les plus adaptées.

Une coordination partenariale : le Comité Technique CTG Petite Enfance

Le pilotage du Service Petite Enfance s'appuie également sur le Comité Technique CTG Petite Enfance, instance de coordination réunissant les acteurs institutionnels et professionnels du territoire.

Ce comité associe notamment :

- La CAF, la MSA et la PMI,
- Les structures Petite Enfance (EAJE, RPE, LAEP),
- Les représentants des MAM et micro-crèches,
- Les services d'aide à domicile,
- Les acteurs éducatifs et sociaux,
- Les élus de la Commission Famille.

Il a pour missions de :

- Partager les informations et les diagnostics,
- Consolider les partenariats,
- Suivre la mise en œuvre des actions de la CTG,
- Préparer le comité de pilotage (COPIL) CTG.

Il contribue à assurer une cohérence globale des actions menées en direction des familles et à adapter en continu les réponses aux besoins du territoire.

3-3 Les partenaires historiques

L'EAJE intercommunal s'inscrit dans un réseau partenarial dense, construit au fil du temps et essentiel à la qualité de l'accueil, au soutien à la parentalité et à la continuité des parcours des enfants et des familles.

Le Relais Petite Enfance et le Guichet Unique

Le Relais Petite Enfance (RPE), à travers sa mission de Guichet Unique, constitue la porte d'entrée de l'ensemble des modes d'accueil du territoire.

En lien étroit avec l'EAJE, il assure :

- La centralisation des demandes,
- L'accompagnement des familles dans leur recherche de mode de garde,
- L'évaluation des besoins,
- L'orientation vers les solutions adaptées.

Des passerelles régulières sont organisées entre le RPE et l'EAJE, notamment à travers des temps d'« itinérance ludique » mensuels, favorisant les échanges de pratiques professionnelles, la création d'une culture commune, et le développement de liens entre professionnels et enfants accueillis.

Des ateliers partagés sont également proposés tout au long de l'année.

Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)

Le LAEP intercommunal « Histoire d'eux », ouvert depuis 2018, constitue un espace ressource pour les familles.

Il propose :

- Un accueil libre, gratuit et anonyme,
- Un espace de parole et d'écoute,
- Un lieu de socialisation pour l'enfant,
- Un soutien à la parentalité basé sur le non-jugement et l'écoute active.

L'EAJE oriente les familles vers le LAEP en cas de fragilités repérées, pour accompagner certaines étapes (séparation, entrée en collectivité), ou pour diversifier les espaces de socialisation.

Le partenariat repose sur une complémentarité des interventions et favorise la « pairaidance » entre parents.

Les modes d'accueil complémentaires : MAM et micro-crèches

Les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) et les micro-crèches du territoire constituent des partenaires complémentaires de l'EAJE.

Des échanges ponctuels sont mis en place pour des conseils professionnels, pour partager des pratiques ou pour organiser des actions communes selon les projets.

L'EAJE du Centre Hospitalier de Thuir

L'EAJE hospitalier représente une offre complémentaire, notamment grâce à :

- Une amplitude horaire élargie,
- Une ouverture annuelle sans interruption.

Des échanges réguliers sont engagés entre les deux structures afin :

- De partager des pratiques professionnelles,
- D'échanger sur des situations particulières,
- D'envisager des coopérations (continuité d'accueil, réflexion sur une convention interservices).

Les services médico-sociaux : PMI et MSP

Le partenariat avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la Maison Sociale de Proximité (MSP) est central dans l'accompagnement des familles.

Il permet :

- Le croisement des regards professionnels,
- Le suivi des situations complexes,
- Le repérage et la prévention des vulnérabilités,
- L'orientation vers les dispositifs adaptés.

Une convention encadre également l'accueil d'urgence d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, renforçant l'inscription de l'EAJE dans les dispositifs de protection de l'enfance.

Les relations avec l'Accueil Collectif de Mineurs maternel de Thuir

L'EAJE intercommunal entretient des liens réguliers avec l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) maternel de Thuir, dans une logique de continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.

Tout au long de l'année, des actions communes sont organisées dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), permettant de mutualiser les intervenants et de proposer des temps partagés à destination des enfants et de leurs familles.

Ces collaborations favorisent le croisement des regards professionnels, enrichissent les pratiques et permettent d'accompagner plus finement les situations transversales. Elles contribuent également à préparer les transitions entre les structures, en sécurisant les parcours des enfants et en renforçant la cohérence éducative à l'échelle du territoire.

Les relations avec les établissements scolaires maternels : les actions passerelles

L'EAJE intercommunal est situé à proximité immédiate des deux écoles maternelles de Thuir, « Les Mûriers » (100 élèves) et « Michel Maurette » (161 élèves), avec lesquelles il développe des projets passerelles structurés.

Ces actions, organisées sur plusieurs mois et associant les parents, permettent aux enfants de découvrir progressivement l'environnement scolaire. Elles visent à sécuriser les premières séparations, à accompagner les familles dans cette étape charnière et à favoriser des relations apaisées entre parents et professionnels.

Au-delà de ces actions locales, l'EAJE s'inscrit dans une dynamique partenariale plus large en participant aux travaux du Comité de Pilotage de la Mission Maternelle 66, piloté par les Services Départementaux de l'Éducation Nationale (SDEN) de Perpignan, sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Ce cadre permet de développer des expérimentations visant à renforcer les liens entre les structures Petite Enfance et l'école maternelle, notamment à travers des actions passerelles et des temps de formation partagés entre professionnels. Ces démarches

s'inscrivent dans une logique de co-éducation et s'inspirent du principe de « l'école de la réussite pour tous », favorisant l'intégration progressive de l'enfant dans son parcours scolaire.

Les services municipaux et intercommunaux

L'EAJE s'appuie également sur un partenariat étroit avec :

- Les services municipaux de la Ville de Thuir,
- Les services techniques de la Communauté de Communes.

Ces collaborations permettent l'entretien et la sécurisation des locaux, la mise à disposition d'équipements (médiathèque, théâtre, salles) et la valorisation des projets éducatifs et culturels.

3-4 Les actions de soutien à la parentalité

L'EAJE intercommunal s'inscrit pleinement dans une politique de soutien à la parentalité, en articulation avec les orientations de la Convention Territoriale Globale et les dynamiques partenariales du territoire.

Ces actions visent à accompagner les parents dans leur rôle éducatif, à renforcer le lien parent-enfant et à prévenir les situations de fragilité, en proposant des espaces d'écoute, d'échange et de co-construction.

Le dispositif AVIP : un levier d'insertion sociale et professionnelle

Mis en place en 2023, le dispositif national AVIP (Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle), piloté par la CAF, le Conseil Départemental et l'État, vise à faciliter l'accès à l'emploi, à la formation ou aux parcours d'insertion des parents d'enfants de 0 à 3 ans.

À ce titre, l'EAJE intercommunal réserve **10** places d'accueil pour les enfants de parents accompagnés par France Travail, la Mission Locale Jeunes ou le service insertion du CD66.

Depuis sa mise en œuvre, le dispositif connaît une montée en charge significative, traduisant l'adéquation entre les besoins du territoire et les réponses proposées par la collectivité.

En 2025, cette dynamique s'est fortement accélérée, avec un triplement du nombre de familles accompagnées par rapport à l'année précédente. Au total, **14** familles ont été suivies dans ce cadre (contre 4 en 2024), représentant **15** enfants accueillis, majoritairement âgés de 12 à 36 mois.

Les profils des familles témoignent de la diversité des situations accompagnées, incluant notamment des familles monoparentales et des situations relevant de la protection de l'enfance.

Les motifs d'entrée dans le dispositif illustrent la fonction de levier du mode d'accueil dans les parcours d'insertion : accès à la formation, accompagnement à la mobilité (permis de conduire), reprise d'emploi ou recherche active.

L'activité du dispositif représente un volume global de près de 25 000 heures d'accueil sur l'année, pour un taux d'occupation de **41 %**, confirmant sa montée en puissance progressive.

Au-delà des données quantitatives, le dispositif repose sur un accompagnement individualisé des familles, assuré par la direction de l'EAJE en lien étroit avec l'équipe et les partenaires. Cet accompagnement porte notamment sur :

- L'intégration de l'enfant au sein de la structure,
- L'explicitation des règles de fonctionnement,
- Et la continuité du parcours d'insertion des parents.

La création d'un Comité Technique AVIP constitue une évolution majeure du dispositif. Réuni deux fois par an en amont des commissions d'attribution des places, il permet de renforcer la coordination entre partenaires, d'ajuster les orientations et d'améliorer la connaissance des besoins du public.

Ainsi, le dispositif AVIP dépasse la seule fonction d'accueil pour s'inscrire comme un véritable outil d'inclusion sociale, contribuant à lever les freins à l'emploi et à sécuriser les parcours des familles.

La mission de psychologue : un appui aux familles et aux équipes

Depuis trois ans, l'EAJE intercommunal bénéficie de l'intervention régulière de Stéphanie Cordelier, psychologue libérale, dans une logique de soutien à la parentalité et d'accompagnement des pratiques professionnelles.

Sa mission s'adresse à trois publics étroitement liés : les jeunes enfants, les parents et les professionnelles. Elle repose sur une approche en clinique indirecte, permettant d'apporter un éclairage sur les situations rencontrées tout en garantissant la distance nécessaire à leur analyse. Son intervention contribue à soutenir les équipes dans leur posture professionnelle, à accompagner les parents dans leurs questionnements et à faciliter l'accès à la prise en charge en santé mentale.

Son intervention représente 26 heures annuelles, réparties entre différents temps complémentaires : observations des enfants (15 heures), animation de temps collectifs « Blabla crèche » (6 heures), rendez-vous individuels avec les familles (3 heures) et temps de concertation avec l'équipe (2 heures).

Les séances « Blabla crèche », organisées à raison de quatre par an, constituent des temps d'échange appréciés des familles (14 parents concernés en 2025). Elles permettent d'aborder des thématiques liées au développement du jeune enfant, en s'appuyant notamment sur des supports pédagogiques adaptés, comme une sélection d'albums jeunesse mise à disposition des parents.

En complément, la psychologue propose des accompagnements individualisés, en lien avec l'équipe de direction, ainsi que des temps d'observation au sein des groupes (environ cinq par an), donnant lieu à des restitutions collectives. Ces échanges facilitent l'orientation des situations vers les partenaires adaptés (PMI, CAMSP, dispositifs handicap) lorsque cela est nécessaire.

La mission s'appuie également sur une communication dédiée auprès des familles (réunions d'information, supports écrits, règlement intérieur), favorisant son accessibilité et son appropriation. En 2025, plusieurs accompagnements individualisés ont été menés en lien avec les professionnelles, impliquant une quinzaine de parents.

Ainsi, l'intervention de la psychologue constitue un appui structurant pour la qualité d'accueil, en soutenant à la fois les dynamiques familiales, les pratiques professionnelles et la prévention des situations complexes.

Des actions collectives au service de la parentalité

L'EAJE intercommunal s'inscrit pleinement dans la dynamique territoriale de soutien à la parentalité portée par la Communauté de Communes des Aspres.

À ce titre, la structure participe chaque année à l'événement « **Printemps des familles** », action intercommunale coordonnée par les services d'accueil aux familles. Ce temps fort vise à valoriser la co-éducation, à favoriser les rencontres entre parents et professionnels et à proposer des temps d'échange autour des enjeux éducatifs du quotidien.

En complément, l'EAJE développe depuis 2025 des actions de **soutien à la parentalité** de manière régulière au sein de la structure. Ces temps, organisés mensuellement, prennent la forme d'ateliers, de rencontres ou de temps d'échange, animés soit par les professionnelles, soit en partenariat avec des intervenants extérieurs.

Ces initiatives permettent de renforcer le lien avec les familles, de valoriser leurs compétences parentales et d'inscrire l'accompagnement proposé dans une démarche continue, en cohérence avec le projet éducatif de la structure.

3-5 La démarche de développement durable et le bien-être au travail

Une démarche engagée en faveur du développement durable

L'EAJE intercommunal s'inscrit dans une démarche progressive de développement durable, en cohérence avec les orientations de la Communauté de Communes des Aspres.

Depuis 2025, la structure est engagée dans un processus de labellisation « **Écolo-crèche** », accompagné par l'organisme Label Vie pour une durée de trois ans. Cette démarche repose sur un diagnostic partagé, des temps de formation et la mise en œuvre d'actions concrètes visant à faire évoluer les pratiques professionnelles et éducatives.

Elle se traduit par une attention portée à la gestion des ressources et à la réduction de l'impact environnemental au quotidien. **Des actions** simples mais structurantes ont ainsi été mises en place, comme la sensibilisation aux économies d'énergie (affichage de bonnes pratiques, limitation des consommations, aération des espaces, usage raisonné du matériel informatique), le tri des déchets et l'installation de composteurs, ou encore l'évolution des pratiques d'entretien avec l'utilisation de produits plus naturels.

La réflexion engagée porte également sur les **usages** et les **consommations**, avec notamment le recours à des matériaux réutilisables (gourdes isothermes pour les agents et les enfants), le séchage du linge à l'air libre, ou encore une attention portée au choix de produits plus respectueux pour l'hygiène des enfants.

Sur le plan éducatif, cette démarche se traduit par une **sensibilisation des enfants** à leur environnement à travers des activités variées : ateliers autour de la biodiversité, découverte du vivant, temps réguliers en extérieur, interventions ponctuelles (apiculteur, animaux de la ferme), ou encore utilisation de supports pédagogiques adaptés comme le kamishibai.

Les équipes développent également des pratiques favorisant le réemploi et la créativité, en fabriquant certains matériaux d'activité à partir d'ingrédients naturels ou d'éléments recyclés (pâte à modeler, sable sensoriel, objets du quotidien détournés). Une réflexion est par ailleurs engagée sur l'aménagement des espaces extérieurs, avec des projets de végétalisation (jardinières, espaces de pleine terre, forêt éphémère).

Enfin, la structure participe à des démarches collectives portées par la collectivité ou ses partenaires (enquêtes, défis territoriaux), contribuant à inscrire son action dans une dynamique globale d'amélioration continue.

Une attention portée au bien-être des professionnelles

La qualité d'accueil du jeune enfant repose étroitement sur les conditions de travail des équipes. À ce titre, l'EAJE développe une démarche active de prévention des risques professionnels et de promotion du bien-être au travail.

Depuis trois ans, une action « sport-santé » est proposée aux professionnelles de la structure. Organisée de manière régulière, elle vise à prévenir les troubles musculosquelettiques, à renforcer la cohésion d'équipe et à offrir un espace de détente en dehors du cadre hiérarchique.

Cette initiative, suivie par une partie significative de l'équipe, contribue à améliorer les conditions de travail, à limiter l'absentéisme et à favoriser un climat professionnel serein.

Au-delà de cette action, la structure veille à maintenir une organisation de travail stable et cohérente, favorisant la qualité des interactions professionnelles, la reconnaissance des compétences et l'implication des équipes dans les projets.

II- LE PROJET D'ACCUEIL EAJE

1. Les prestations proposées

L'entrée en structure collective constitue une première séparation entre l'enfant et son ou ses parents. Cette étape, essentielle dans le parcours du jeune enfant, participe à sa socialisation et à son développement.

À ce titre, l'EAJE attache une importance particulière à la qualité de l'accueil, en veillant à préparer cette transition en lien étroit avec les familles. Les parents sont ainsi associés à l'ensemble des étapes de la vie de leur enfant au sein de la structure, dans une démarche de co-éducation fondée sur la confiance, l'écoute et la transparence.

Présentation de la structure

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant intercommunal est une structure d'accueil collectif actuellement située au 2 Allée des Droits de l'Enfant à Thuir. À l'ouverture de la nouvelle structure, l'établissement sera transféré chemin du Salou à Thuir, avec une capacité portée à 60 places.

La structure accueille les enfants âgés de 2 mois et demi à l'entrée à l'école maternelle, issus des 19 communes du territoire intercommunal.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, tout au long de l'année, à l'exception des jours fériés et de périodes de fermeture annuelles (trois semaines en août et une semaine en décembre).

Organisation de l'accueil

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, la structure fonctionne selon un agrément modulé validé par la PMI :

- De 7h30 à 9h30 : 35 enfants ;
- De 9h30 à 17h30 : 50 enfants ;
- De 17h30 à 18h30 : 30 enfants.

L'EAJE fonctionne au minimum 227 jours par an et propose différentes modalités d'accueil :

- Un accueil régulier, destiné aux besoins récurrents des familles ;
- Un accueil occasionnel, permettant une réponse souple à des besoins ponctuels ;
- Un accueil d'urgence, mobilisable en fonction des situations particulières ;
- La réservation de places dans le cadre du dispositif AVIP, en lien avec les partenaires de l'insertion.

Organisation interne

L'établissement est organisé en quatre secteurs :

- Un secteur accueillant les enfants de 2 mois et demi à 12 mois ;
- Deux secteurs accueillant les enfants de 12 mois à 4 ans, en groupes multi-âges ;
- Un secteur technique comprenant les locaux du personnel, la lingerie et la cuisine, mutualisés avec l'Accueil Collectif de Mineurs maternel.

Cette organisation permet d'adapter l'accueil aux besoins des enfants, tout en favorisant la souplesse de fonctionnement et la qualité des interactions.

Cadre de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement, annexé au présent document, est remis à chaque famille lors de l'inscription de l'enfant. Son acceptation conditionne l'accueil au sein de la structure.

2. L'inclusion des publics vulnérables

L'accueil des enfants et des parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille » - Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

L'EAJE intercommunal inscrit son projet dans une démarche **inclusive** visant à accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs particularités, et à favoriser un changement de regard sur la différence. Conformément à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, l'accès aux structures d'accueil constitue un droit fondamental pour les enfants en situation de handicap.

L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques fait l'objet d'une **préparation** en amont, impliquant l'équipe et les partenaires. Une rencontre préalable avec la famille est systématiquement proposée afin d'instaurer un climat de confiance et d'identifier les besoins de l'enfant.

Selon les situations, cette étape peut donner lieu à une **concertation avec les partenaires** médico-sociaux (PMI, CAMSP, orthophoniste, psychologue, dispositifs spécialisés...). Elle permet d'adapter l'accompagnement et, si nécessaire, de formaliser un projet d'accueil individualisé précisant les modalités d'accueil (horaires adaptés, référent identifié, coordination avec la RSAI).

Des temps de suivi réguliers sont organisés afin d'accompagner les parents, d'ajuster les modalités d'accueil et de préparer les transitions, notamment vers l'école.

L'organisation de la structure en groupes multi-âges constitue un levier facilitant **l'inclusion**. Elle permet de s'adapter aux rythmes et aux besoins de chaque enfant, tout en favorisant les interactions, la *pair-aidance* et une socialisation progressive au sein du groupe.

Cette approche vise à inscrire chaque enfant dans une dynamique collective, dans le respect de ses capacités, et à promouvoir une vision du handicap centrée sur la personne et ses potentialités.

L'accompagnement des équipes repose sur des temps de formation, des observations professionnelles et l'appui de la psychologue de la structure, afin de soutenir les pratiques et d'adapter les réponses aux situations rencontrées.

L'EAJE veille également à **l'accueil des parents** en situation de handicap, en adaptant les modalités de communication et d'accompagnement (supports visuels, outils adaptés, médiation si nécessaire), dans une démarche de bienveillance et d'accessibilité.

Enfin, la structure répond aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), garantissant des conditions d'accueil adaptées à tous.

Cf. Annexe 8

La place des parents et le soutien à la parentalité au sein de l'EAJE

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi ». Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. » - Principe 3 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Accueillir le jeune enfant, c'est indissociablement accueillir sa famille. L'EAJE reconnaît les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant et veille à leur accorder une place pleine et entière au sein de la structure et du projet d'accueil.

Cette démarche se traduit notamment par une implication des parents dès les premières étapes de l'accueil. Le temps de familiarisation est adapté aux besoins de chaque famille, avec la possibilité pour les parents de rester auprès de leur enfant, de manière progressive, afin de **sécuriser la séparation** et de **favoriser la création du lien** avec l'équipe.

Au-delà de cette période, les parents sont régulièrement **associés à la vie de la structure** à travers des temps partagés : sorties, ateliers parents-enfants, temps festifs ou culturels. Ces moments permettent de valoriser les compétences de chacun et de renforcer le lien entre les familles et les professionnelles.

Des ateliers collectifs sont proposés tout au long de l'année, offrant aux parents un espace d'observation et d'échange autour du développement de leur enfant, dans un cadre bienveillant et sans jugement. L'objectif est de favoriser une relation de confiance fondée sur l'interconnaissance et l'égalité d'estime entre parents et professionnels.

Par ailleurs, des **temps d'échanges individualisés** sont organisés, ainsi que des rencontres collectives dans le cadre du dispositif « Blabla crèche ». Les thématiques abordées sont définies en fonction des attentes des parents, afin de proposer un accompagnement adapté à leurs préoccupations quotidiennes.

Cette démarche de **coéducation** vise à soutenir les parents dans leur rôle, à favoriser le dialogue et à lever d'éventuelles incompréhensions, dans l'intérêt de l'enfant.

Enfin, un questionnaire annuel permet de recueillir l'avis des familles sur le fonctionnement de la structure. Il constitue un outil d'évaluation et d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Les compétences professionnelles mobilisées

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. » - Principe 4 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'EAJE s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire qualifiée, composée de 19 agents diplômés conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022). Cette diversité de profils permet d'assurer une prise en charge globale et adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles.

Une équipe structurée et qualifiée

L'organisation de l'équipe repose sur une complémentarité de fonctions :

- **Une direction** assurée par une puéricultrice, accompagnée d'une éducatrice de jeunes enfants adjointe, garantissant le pilotage de l'établissement, la mise en œuvre du projet et la qualité de l'accueil ;
- **Des éducatrices de jeunes enfants**, porteuses de la dimension éducative et du projet pédagogique ;
- **Des auxiliaires de puériculture**, assurant les soins, la sécurité et l'accompagnement quotidien des enfants ;
- **Des agents sociaux**, participant à l'accueil et à l'accompagnement des enfants, en appui des auxiliaires ;
- **Des agents techniques polyvalents**, garants de l'hygiène, de l'entretien des locaux et du bon fonctionnement logistique ;

- Une **Référente Santé Accueil Inclusif** (RSAI), intervenant dans une logique de prévention et d'accompagnement des situations spécifiques ;
- Une **psychologue**, apportant un soutien aux équipes et aux familles.

Des intervenants extérieurs et des stagiaires complètent cette organisation, contribuant à l'ouverture de la structure et à la transmission des pratiques professionnelles.

Depuis octobre 2025, l'ensemble des professionnels et intervenants est soumis à l'obligation de fournir une attestation d'honorabilité, garantissant la sécurité des enfants accueillis.

Des conditions d'encadrement sécurisées

L'organisation des présences est construite à partir d'un roulement annuel permettant d'assurer la continuité éducative. Les professionnels interviennent sur des journées de 9 heures, réparties sur 4 jours, favorisant la stabilité des repères pour les enfants.

Un agent « volant » est mobilisé en cas d'absence afin de garantir le respect des taux d'encadrement réglementaires et la qualité de l'accueil :

- 1 professionnel pour 6 enfants en âges mélangés (ou 5 enfants ne marchant pas),
- 1 professionnel pour 8 enfants marchant.

Ce fonctionnement permet d'assurer une prise en charge sécurisée par des professionnels identifiés par les enfants et les familles.

Une organisation collective au service de la qualité d'accueil

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. » Principe 9 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Le travail d'équipe constitue un levier essentiel de la qualité d'accueil. L'organisation repose sur une planification anticipée, structurée autour d'un roulement de 8 semaines, garantissant la continuité des équipes sur les différents secteurs.

Le temps de travail est organisé sur 36 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours, avec des temps de repos fixes ou tournants, permettant de préserver l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle et de prévenir les risques psychosociaux.

Plusieurs temps de travail collectif structurent la vie de l'équipe :

- Des réunions générales tous les deux mois ;
- Des réunions de secteur régulières (toutes les 4 à 6 semaines) ;
- Trois journées pédagogiques annuelles dédiées à la réflexion collective, à la formation et à l'évolution des pratiques.

L'accompagnement des équipes est également soutenu par l'intervention de la psychologue, notamment dans le cadre d'analyses de pratiques professionnelles, ainsi que par des formations et des interventions extérieures.

Depuis 2019, la structure s'inscrit dans une dynamique de management participatif et responsabilisant, favorisant l'implication des professionnels, la qualité des relations de travail et la cohésion d'équipe.

Enfin, une action « sport-santé » est déployée depuis 2023 afin de prévenir les troubles musculosquelettiques, renforcer la cohésion et contribuer au bien-être au travail.

L'analyse des pratiques professionnelles et la formation continue

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées... » - Principe 10 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

L'EAJE accorde une place centrale à la réflexion sur les pratiques professionnelles, considérée comme un levier essentiel de qualité d'accueil.

Les temps d'analyse des pratiques professionnelles (APP), animés par la psychologue, permettent aux équipes de prendre du recul sur les situations rencontrées, d'échanger autour des pratiques et de mieux appréhender les besoins des enfants et des familles. Ils s'appuient notamment sur des temps d'observation des enfants, favorisant un regard croisé et une meilleure compréhension des situations.

Ces espaces contribuent à soutenir les professionnelles dans la gestion des situations complexes, à travailler la distance professionnelle et à prendre en compte les dimensions émotionnelles liées à l'accompagnement du jeune enfant. Ils peuvent également conduire, lorsque cela est nécessaire, à proposer des temps d'échange avec les parents.

En complément, la formation professionnelle constitue un axe structurant du développement des compétences. Elle s'organise :

- en interne, lors de trois journées pédagogiques annuelles ou de temps de formation transversaux à l'échelle intercommunale ;
- en externe, à partir des besoins identifiés lors des entretiens professionnels ou en lien avec les évolutions réglementaires.

Les agents sont acteurs de leur parcours de formation, avec une démarche d'inscription individualisée et un retour systématique partagé en équipe. Les formations couvrent un champ varié (évolution des pratiques, santé et sécurité, premiers secours, prévention des risques...), en lien avec les exigences du secteur et les orientations du projet d'établissement.

L'accueil des stagiaires

« Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger... » - Principe 9 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

L'EAJE s'inscrit dans une dynamique d'ouverture et de transmission, en accueillant régulièrement des stagiaires issus de formations diverses (collèges, lycées professionnels, instituts de formation, structures d'insertion...).

Chaque période d'accueil est encadrée par une convention tripartite. Le suivi pédagogique est assuré par la direction adjointe, en lien avec un tuteur de terrain volontaire, garantissant un accompagnement individualisé.

Des temps d'évaluation sont organisés en cours et en fin de stage afin de soutenir l'apprentissage, valoriser les compétences acquises et accompagner le stagiaire dans son parcours professionnel.

Cette démarche participe à la professionnalisation du secteur et à la transmission des pratiques, tout en contribuant à une dynamique collective au sein de l'équipe.

III. LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif de l'EAJE intercommunal constitue le socle des pratiques professionnelles mises en œuvre au quotidien auprès des jeunes enfants et de leurs familles.

Il s'inscrit dans le cadre du référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant et des principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, en affirmant une approche centrée sur les besoins fondamentaux de l'enfant, son développement global et le respect de son individualité.

Accueillir un jeune enfant en collectivité, c'est lui offrir un environnement sécurisant, stimulant et bienveillant, lui permettant de grandir, d'expérimenter, de s'exprimer et de construire progressivement sa place au sein du groupe.

Ce projet éducatif repose sur plusieurs convictions fortes :

- Chaque enfant est unique et doit être accueilli dans le respect de son rythme, de ses besoins et de son histoire ;
- Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et doivent être reconnus comme partenaires à part entière ;
- La qualité des relations entre professionnels, enfants et familles constitue le fondement d'un accueil de qualité ;
- Les pratiques professionnelles doivent s'appuyer sur l'observation, la réflexion collective et l'adaptation permanente aux situations rencontrées.

Dans cette perspective, l'équipe développe une posture professionnelle fondée sur l'écoute, la bienveillance, la sécurité affective et la co-éducation, afin d'accompagner chaque enfant dans son développement, tout en soutenant les parents dans leur rôle.

Le projet éducatif se décline ainsi en différents axes qui structurent l'accueil au quotidien : la posture professionnelle, les temps d'accueil, le soin, le développement de l'enfant, les interactions sociales et les activités d'éveil.

1- Posture professionnelle, savoir-être, relation à l'enfant

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. » Principe 4 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La posture professionnelle constitue le fondement de la qualité d'accueil au sein de l'EAJE. Elle s'appuie sur une approche globale du jeune enfant, prenant en compte ses besoins physiques, affectifs, cognitifs et sociaux, dans le respect de son rythme et de son individualité.

Une relation sécurisante et individualisée

L'enfant accueilli en collectivité a besoin de repères stables et de relations sécurisantes pour se développer sereinement. Les professionnels veillent à instaurer une relation de confiance fondée sur la disponibilité, la continuité des interactions et la reconnaissance des besoins spécifiques de chaque enfant.

La sécurité affective constitue un préalable indispensable à toute exploration. Elle se construit à travers :

- La qualité de l'accueil et des transmissions avec les parents ;
- La constance des attitudes professionnelles ;
- Une attention portée aux signaux verbaux et non verbaux de l'enfant.

L'enfant est ainsi considéré comme un sujet à part entière, capable d'exprimer ses besoins et ses émotions, que le professionnel s'attache à observer, comprendre et accompagner.

Une posture fondée sur l'observation et l'ajustement

Les pratiques professionnelles reposent sur une démarche d'observation fine et continue des enfants, permettant d'adapter les réponses éducatives à leurs besoins réels.

Observer, c'est :

- Repérer les compétences émergentes de l'enfant ;
- Identifier ses besoins, ses intérêts et ses éventuelles difficultés ;
- Ajuster les propositions éducatives sans anticipation excessive ni mise en échec.

Cette posture suppose de laisser à l'enfant le temps d'expérimenter, d'agir par lui-même et de développer son autonomie, tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisant.

Une attitude bienveillante et non-jugeante

Les professionnels adoptent une posture fondée sur la bienveillance, l'écoute et le respect, tant envers les enfants que leurs familles.

Cette posture implique :

- Une communication adaptée à l'enfant, respectueuse de son âge et de ses capacités ;
- Une reconnaissance des émotions, sans minimisation ni jugement ;
- Une attention portée à la qualité des interactions au quotidien.

La bienveillance ne signifie pas l'absence de cadre, mais au contraire la mise en place de repères clairs, cohérents et sécurisants, nécessaires à la construction de l'enfant.

Une relation de co-éducation avec les parents

La relation avec les parents s'inscrit dans une démarche de co-éducation, reconnaissant leur place de premiers éducateurs.

Les professionnels veillent à :

- Instaurer un climat de confiance et de dialogue ;
- Valoriser les compétences parentales ;
- Partager les observations dans une logique de complémentarité.

Cette collaboration permet d'assurer une continuité éducative entre le milieu familial et la structure d'accueil, dans l'intérêt de l'enfant.

Une dynamique réflexive et collective

La posture professionnelle ne se limite pas à des principes, elle s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.

Les professionnels sont engagés dans une réflexion collective sur leurs pratiques, notamment à travers :

- Les analyses de pratiques professionnelles ;
- Les temps de concertation ;
- Les formations continues.

Cette démarche permet de questionner les pratiques, d'ajuster les postures et de garantir une qualité d'accueil en adéquation avec les évolutions des besoins des enfants et des familles.

Ainsi, la posture professionnelle constitue un cadre de référence partagé, garantissant une cohérence des pratiques et une qualité d'accompagnement au service du développement et du bien-être du jeune enfant.

Au quotidien, cette posture se traduit par des gestes professionnels concrets : se rendre disponible, se placer à hauteur de l'enfant, verbaliser les actions et les émotions, accompagner les temps de séparation, soutenir l'autonomie et favoriser les initiatives de l'enfant dans un cadre sécurisant.

2. Accueil et familiarisation

L'entrée en structure collective constitue une étape importante dans la vie du jeune enfant et de sa famille. Elle représente souvent une première séparation, qui nécessite d'être accompagnée avec attention, progressivité et bienveillance.

L'accueil est ainsi pensé comme un temps fondateur, permettant à l'enfant et à ses parents de découvrir la structure, de s'appropriier les lieux et de créer un premier lien de confiance avec l'équipe.

2.1 Le premier accueil

Avant toute admission, un temps d'échange est proposé aux familles avec l'équipe de direction. Ce moment permet de présenter le fonctionnement de la structure, de recueillir les informations nécessaires à la connaissance de l'enfant et de répondre aux interrogations des parents.

Il s'agit d'un temps privilégié pour :

- Faire connaissance avec la famille et son histoire ;
- Comprendre les habitudes de vie de l'enfant (rythmes, alimentation, sommeil, objet transitionnel...) ;
- Identifier les besoins spécifiques éventuels ;
- Poser les bases d'une relation de confiance.

Cette première rencontre permet d'inscrire l'accueil dans une démarche individualisée et respectueuse de chaque situation familiale.

2.2 La période de familiarisation

La période de familiarisation est organisée de manière progressive, en fonction des besoins de l'enfant et de ses parents. Elle constitue un temps essentiel pour permettre à chacun de s'adapter à ce nouvel environnement.

Elle s'organise sur une durée minimale de deux semaines, ajustée en fonction des besoins de l'enfant et de la disponibilité des parents, avec une présence progressive de l'enfant au sein de la structure.

Les parents sont invités à participer activement à cette phase, en restant présents lors des premiers temps d'accueil si nécessaire. Cette présence rassurante permet à l'enfant de créer des repères et de s'appropriier les lieux en toute sécurité.

Ils peuvent également participer aux temps de vie de la structure (jeux, ateliers, temps de regroupement), favorisant une transition en douceur et la création de repères sécurisants pour l'enfant.

Progressivement, les temps de séparation sont introduits, en respectant le rythme de l'enfant et en tenant compte des réactions observées.

La fin de la période de familiarisation ne signifie pas que la transition est totalement acquise. Des ajustements peuvent être nécessaires, et la présence ponctuelle des parents peut être proposée si besoin, afin de sécuriser l'enfant.

2.3 L'accompagnement de la séparation

La séparation est une étape sensible qui peut générer des émotions fortes, tant pour l'enfant que pour ses parents.

Les professionnelles veillent à accompagner ces moments avec bienveillance, en :

- Accueillant les émotions sans jugement ;
- Mettant des mots sur ce que vit l'enfant ;
- Rassurant les parents sur le déroulement de la journée ;
- Proposant des repères sécurisants (objet transitionnel, rituels...).

L'enfant est ainsi soutenu dans cette étape afin de construire progressivement sa capacité à se séparer en toute sécurité affective.

2.4 Les temps d'accueil et de transmission

Les temps d'accueil du matin et de départ du soir s'inscrivent dans la continuité de cette démarche.

Ils constituent des moments essentiels d'échange entre les parents et les professionnels, permettant :

- De transmettre les informations importantes concernant l'enfant ;
- D'assurer une continuité entre la vie familiale et la vie en collectivité ;
- De renforcer la relation de confiance.

Ces temps sont adaptés au rythme de chaque famille, dans un souci de disponibilité et d'écoute.

3. L'accueil au quotidien

L'accueil au quotidien constitue le cœur de la vie de la structure. Il s'appuie sur une organisation pensée pour répondre aux besoins fondamentaux du jeune enfant : sécurité affective, repères stables, respect du rythme individuel et possibilité d'exploration.

Chaque moment de la journée est envisagé comme un temps éducatif à part entière, favorisant le développement global de l'enfant et la qualité des interactions avec les professionnels et les autres enfants.

3.1 Le temps d'accueil et de retrouvailles

3.1.1 L'accueil du matin

L'arrivée de l'enfant au sein de la structure constitue un moment clé de la journée, permettant d'assurer la transition entre le milieu familial et la vie en collectivité.

Le parent est invité à accompagner son enfant au sein de l'espace de vie, afin de faciliter une séparation progressive et sécurisante. Ce temps permet également de transmettre aux professionnelles les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (sommeil, alimentation, état émotionnel...).

Les professionnelles portent une attention particulière à la qualité de cet accueil, en étant disponibles physiquement et psychologiquement pour accompagner l'enfant et son parent dans ce moment de séparation. Celle-ci s'effectue en douceur, selon les rituels propres à chaque famille (dire au revoir, instaurer un geste ou une parole repère...).

Afin de favoriser l'intégration de l'enfant dans la vie du groupe, il est recommandé, dans la mesure du possible, d'arriver avant 9h30, pour lui permettre de participer aux temps de vie collective.

Les échanges nécessitant confidentialité ou disponibilité particulière sont proposés en dehors des temps de transmission, afin de préserver la place de l'enfant et d'éviter les échanges le concernant en sa présence.

3.1.2 La place des objets transitionnels

Les objets transitionnels (doudou, tétine...) occupent une place importante dans le quotidien de l'enfant, en particulier lors des temps de séparation.

Ils permettent à l'enfant de conserver un lien symbolique avec son environnement familial et constituent un repère sécurisant favorisant son adaptation à la vie en collectivité.

Leur utilisation est respectée en fonction des besoins de chaque enfant. Ils restent accessibles, tout en étant accompagnés par les professionnelles dans leur utilisation, notamment lors des activités, afin de favoriser la disponibilité de l'enfant et son engagement dans les interactions.

3.1.3 Le départ du soir

Le départ du soir constitue un temps de retrouvailles entre l'enfant et ses parents, et un moment privilégié d'échange avec les professionnelles.

Les transmissions permettent de restituer les éléments marquants de la journée (repas, sommeil, activités, interactions, évolutions), tout en valorisant les expériences vécues par l'enfant.

Ce temps contribue à assurer une continuité entre la vie en structure et la vie familiale, et à renforcer la relation de confiance entre les parents et l'équipe.

3.2 L'accueil de tous les enfants et de leurs familles

Chaque enfant et chaque famille est unique. L'EAJE s'attache à accueillir chacun dans sa singularité, dans une démarche inclusive fondée sur le respect, l'équité et la reconnaissance des différences.

L'inclusion constitue un principe fondamental de l'accueil. Les enfants et leurs familles sont accueillis sans distinction de genre, d'origine, de situation sociale, de condition de vie ou de besoins spécifiques liés à la santé ou au handicap.

Cette approche vise à garantir à chaque enfant une place au sein du collectif, dans un environnement sécurisant et bienveillant, favorisant son développement et son épanouissement.

3.2.1 L'accueil des familles allophones

L'accueil des familles allophones fait l'objet d'une attention particulière afin de favoriser la compréhension mutuelle et la création d'un lien de confiance.

Les professionnelles adaptent leur posture et leurs modalités de communication en mobilisant différents supports (gestes, images, outils de traduction, imagiers), afin de faciliter les échanges et de rendre les informations accessibles.

La période de familiarisation peut être ajustée en fonction des besoins de la famille, notamment lorsque la barrière de la langue nécessite un accompagnement renforcé. La participation des parents aux temps de vie de la structure constitue un levier essentiel pour favoriser leur intégration et leur compréhension du fonctionnement.

Ces adaptations permettent à chaque famille de se sentir accueillie, reconnue et pleinement intégrée dans la vie de la structure.

3.2.2 L'accueil des enfants aux besoins spécifiques

Conformément aux principes posés par la loi du 11 février 2005 et le cadre réglementaire en vigueur, l'EAJE garantit l'accueil des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou présentant des besoins particuliers.

Le repérage précoce et l'accompagnement

Les professionnelles, formées au développement du jeune enfant, sont attentives aux signes pouvant révéler des difficultés ou des troubles du développement.

Leurs observations, réalisées au quotidien, sont partagées en équipe pluridisciplinaire (direction, Référente Santé Accueil Inclusif, psychologue), afin de croiser les regards et d'adapter les réponses éducatives.

Les parents sont pleinement associés à cette démarche. Le croisement des observations entre les différents lieux de vie de l'enfant permet une meilleure compréhension des situations.

Si nécessaire, la famille est accompagnée et orientée vers des professionnels ou structures spécialisées. La RSAI et la psychologue peuvent soutenir les parents dans ces démarches et assurer un suivi en lien avec les partenaires.

Un accueil adapté et individualisé

L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique est privilégié en milieu ordinaire, sauf contre-indication médicale.

Selon les besoins, des adaptations peuvent être mises en place, notamment à travers un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), en lien avec les partenaires médico-sociaux (CAMSP, Hand'avant 66, professionnels de santé...).

Des temps d'échanges réguliers entre les professionnels, les partenaires extérieurs et les parents permettent d'assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant et une cohérence entre ses différents lieux de vie.

Pour les enfants en âge d'être scolarisés, des passerelles avec les établissements scolaires peuvent être organisées, afin de favoriser une transition progressive et sécurisante vers l'école.

3.3 L'organisation du quotidien

Pour les enfants en âge d'être scolarisés, des passerelles avec les établissements scolaires peuvent être organisées, afin de favoriser une transition progressive et sécurisante vers l'école.

3.3.1 Organisation d'une journée type

L'organisation quotidienne au sein de l'EAJE est pensée pour répondre aux besoins évolutifs des enfants, en conciliant respect des rythmes individuels et vie en collectivité.

Elle s'adapte à l'âge des enfants, avec des modalités différenciées entre le secteur des plus jeunes et celui des enfants plus grands.

Le secteur des Lilas : une organisation centrée sur le rythme individuel

Dans le secteur des Lilas, qui accueille les plus jeunes enfants, l'organisation repose sur le respect du rythme propre à chacun, notamment en matière de sommeil, d'alimentation et de temps d'éveil.

Les temps de repas et de repos sont proposés de manière individualisée, en fonction des besoins observés. L'aménagement de l'espace permet à chaque enfant d'évoluer librement et à son rythme.

Le groupe est organisé en sous-espaces, permettant un accueil en petits effectifs, favorisant la disponibilité des professionnelles et la qualité des interactions.

L'environnement est conçu selon le principe de motricité libre : les enfants évoluent au sol, sur des tapis, sans recours systématique à des équipements contraignants. Ils développent progressivement leurs capacités motrices (se retourner, ramper, s'asseoir, marcher) à leur rythme, accompagnés par le regard sécurisant des professionnelles.

Les professionnelles se positionnent à hauteur d'enfant, favorisant une présence rassurante et une interaction de qualité. L'aménagement de l'espace, évolutif et modulable, propose des situations d'exploration variées (sensorielle, motrice, cognitive), adaptées au développement des enfants.

Les secteurs des Bleuets et des Coquelicots : une organisation progressive vers le collectif

À mesure que les enfants grandissent, leurs besoins s'orientent progressivement vers des temps de vie plus collectifs.

Dans les secteurs des Bleuets et des Coquelicots, l'organisation de la journée articule des temps de jeu libre, des temps d'activités encadrées et des temps de regroupement.

Les professionnelles proposent des espaces de jeux diversifiés, accessibles aux enfants, favorisant leur autonomie et leur capacité à choisir leurs activités. Les propositions éducatives (ateliers, activités d'éveil, parcours moteurs...) sont adaptées au développement des enfants et construites à partir des observations quotidiennes.

Des temps collectifs, comme les regroupements ou les temps de chansons, permettent de développer les interactions sociales et le sentiment d'appartenance au groupe.

Les espaces sont polyvalents et évolutifs, permettant d'alterner les usages (jeux, repas, repos) et d'adapter l'environnement aux besoins des enfants.

Une organisation favorisant l'équilibre et le bien-être

L'organisation de la journée intègre également :

- Des temps de repas et de repos respectant le rythme des enfants, avec des passages échelonnés ;
- Des temps réguliers en extérieur, favorisant l'exploration, le développement moteur et le bien-être émotionnel ;
- Des temps de transition souples, permettant de respecter les besoins individuels.

L'ensemble de ces temps est pensé dans une logique de continuité éducative, en s'appuyant sur l'observation, l'adaptation des pratiques et la coopération entre les professionnelles.

3.3.2 Le fonctionnement en petite famille

Au sein de l'EAJE, les enfants sont accueillis selon une organisation en « petite famille », reposant sur le principe du multi-âge. Ce choix pédagogique consiste à accueillir des enfants d'âges différents au sein d'un même groupe.

Cette organisation favorise des interactions riches et variées, contribuant au développement de l'autonomie, de la socialisation, de l'entraide et de l'empathie.

Les enfants évoluent dans un environnement où chacun trouve sa place, quel que soit son âge ou son niveau de développement. Cette approche permet de porter un regard individualisé sur chaque enfant, centré sur ses compétences et ses besoins, plutôt que sur des attentes normées liées à son âge.

Le fonctionnement en multi-âge permet ainsi :

- De respecter le rythme de développement de chaque enfant, sans comparaison ni mise en difficulté ;
- De favoriser les apprentissages par l'observation et l'imitation entre enfants ;
- De développer des comportements d'attention à l'autre et de coopération ;
- De faciliter l'inclusion des enfants à besoins spécifiques, en proposant un environnement adaptable et non segmenté.

Ce mode d'accueil permet également, lorsque cela est souhaité, de maintenir les fratries au sein d'un même groupe, ce qui peut constituer un repère sécurisant pour les enfants et les familles.

Pour les professionnelles, cette organisation nécessite une posture ajustée, fondée sur l'observation fine des besoins de chacun. Elle permet d'adapter les propositions éducatives à des niveaux de développement différents et de proposer des activités accessibles à tous, favorisant l'expression, l'expérimentation et la créativité.

Ainsi, le fonctionnement en petite famille constitue un levier essentiel pour garantir un accueil individualisé au sein d'un collectif, dans une dynamique inclusive et bienveillante.

4. Les soins au quotidien

4.1 L'alimentation

L'alimentation constitue un moment essentiel de la journée, à la fois sur le plan nutritionnel, sensoriel, relationnel et éducatif. Elle participe pleinement au développement du jeune enfant, en mobilisant ses capacités d'exploration, d'autonomie et de socialisation.

Au sein de l'EAJE, les temps de repas sont pensés comme des moments de plaisir et de découverte, permettant à l'enfant d'expérimenter les goûts, les textures et les odeurs, dans un cadre sécurisant et bienveillant. Ils constituent également des temps privilégiés d'échange avec les professionnelles et de partage avec les autres enfants.

L'organisation des repas est adaptée à l'âge et au développement des enfants, dans le respect de leurs rythmes individuels.

Secteur Les Lilas (2,5 à 11 mois)

Dans le secteur des plus jeunes, les repas et les biberons sont proposés en fonction des besoins de chaque enfant, en lien étroit avec les habitudes familiales. Les professionnelles privilégient une relation individualisée, en donnant les repas dans les bras lorsque cela est nécessaire, afin de garantir un moment contenant et sécurisant.

La diversification alimentaire, initiée par les parents, est accompagnée progressivement au sein de la structure. Les équipes veillent à respecter les introductions alimentaires et à accompagner l'enfant dans la découverte des aliments, sans contrainte ni pression.

L'allaitement maternel est soutenu au sein de l'établissement. Les familles peuvent fournir du lait maternel selon des modalités sécurisées, ou venir allaiter leur enfant sur place si elles le souhaitent, dans un espace adapté.

Secteur les Bleuets et Coquelicots (12 à 36 mois)

Dans les secteurs des enfants plus grands, les repas s'organisent dans un cadre plus collectif, tout en restant attentif aux besoins individuels. Les enfants sont installés à table dans des conditions favorisant leur confort et leur autonomie. Ils sont encouragés à participer activement au repas : manipulation des aliments, utilisation progressive des couverts, choix de goûter ou non certains aliments.

Les professionnelles adoptent une posture d'accompagnement, en valorisant les initiatives de l'enfant, en nommant les aliments et en respectant son appétit. Aucun enfant n'est contraint de manger ou de finir son assiette.

Les temps de repas favorisent également les apprentissages liés à la vie collective : attendre son tour, partager un moment avec les autres, participer au débarrassage selon ses capacités.

Une attention particulière est portée à la qualité des repas et aux conditions matérielles, en cohérence avec les orientations réglementaires, notamment la loi EGAlim. La structure s'inscrit dans une démarche de réduction de l'usage du plastique et d'amélioration des pratiques alimentaires.

Enfin, des ateliers cuisine et des temps partagés avec les familles peuvent être proposés, contribuant à renforcer le lien entre la structure, l'enfant et ses parents, dans une démarche de co-éducation autour de l'alimentation.

Cf. Annexe 14 – Protocole relatif à l'alimentation du jeune enfant

4.2 Le sommeil

Le sommeil est un besoin fondamental du jeune enfant. Il participe à son développement global, tant sur le plan physique que cognitif et émotionnel, en permettant à l'enfant de récupérer et d'intégrer les expériences vécues au cours de la journée.

Au sein de l'EAJE, le sommeil est considéré comme un temps à part entière, nécessitant un accompagnement individualisé. L'endormissement implique pour l'enfant une capacité à se séparer, ce qui peut représenter une étape sensible. Les professionnelles veillent ainsi à proposer un environnement rassurant, calme et sécurisant, favorisant le relâchement et l'accès au sommeil.

Les repères familiers de l'enfant (doudou, tétine, gigoteuse...) sont maintenus afin de faciliter la transition entre le milieu familial et la structure.

Une organisation adaptée selon l'âge et les besoins

Dans le secteur des Lilas (2,5 à 11 mois)

Le rythme de sommeil est entièrement individualisé. Les enfants sont couchés en fonction de leurs besoins et des signes de fatigue observés, en lien avec les habitudes familiales. Les temps de repos sont répartis tout au long de la journée. Les professionnelles accompagnent l'endormissement de manière contenante et respectueuse des rituels de chaque enfant.

Dans les secteurs des Bleuets et des Coquelicots (12 mois à 4 ans)

Le rythme de sommeil évolue progressivement vers une sieste principalement méridienne. Toutefois, les besoins individuels restent pris en compte, et des temps de repos complémentaires peuvent être proposés si nécessaire. L'endormissement est préparé par des rituels apaisants (temps calme, lecture, musique), favorisant la détente et la disponibilité au sommeil.

Un accompagnement respectueux du rythme de l'enfant

Les couchers et les réveils sont organisés de manière échelonnée, afin de respecter le rythme de chaque enfant et d'éviter les transitions brusques. Les professionnelles accompagnent ces temps avec attention, en proposant un cadre sécurisant et un réveil progressif.

Le sommeil de l'enfant est respecté : il n'est pas réveillé, sauf situation particulière nécessitant un ajustement, en concertation avec les parents.

Les observations quotidiennes, croisées avec les échanges avec les familles, permettent d'adapter les pratiques aux besoins évolutifs de chaque enfant.

4.3 Les soins d'hygiène et l'acquisition de la propreté

Les soins d'hygiène constituent des moments essentiels du quotidien du jeune enfant. Au-delà de leur dimension sanitaire, ils participent pleinement à son bien-être, à son développement et à la construction de son rapport au corps.

Au sein de l'EAJE, ces temps sont envisagés comme des moments privilégiés de relation entre l'enfant et le professionnel. À travers les gestes de soin (change, lavage des mains, accompagnement aux toilettes...), les professionnelles instaurent une relation individualisée, fondée sur la disponibilité, la bienveillance et la verbalisation.

La parole accompagne systématiquement les gestes, permettant à l'enfant de comprendre ce qui lui est proposé, d'anticiper les actions et de se sentir en sécurité. Une attention particulière est portée au respect de son intimité et de sa dignité.

Un accompagnement individualisé des soins

Les soins d'hygiène sont réalisés en fonction des besoins de chaque enfant, à des moments clés de la journée ou dès qu'une gêne est observée.

Le change constitue un moment de soin intime, réalisé dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène et dans une relation individualisée. Les professionnelles veillent à associer progressivement l'enfant à ce moment, en fonction de ses capacités (participation aux gestes, prise de conscience corporelle), afin de favoriser son autonomie.

Les pratiques évoluent avec le développement de l'enfant, en s'adaptant à ses acquisitions motrices et à son confort. L'enfant est ainsi progressivement acteur de ses soins.

L'acquisition de la propreté : un processus progressif

L'acquisition de la continence est une étape importante du développement, qui s'inscrit dans un processus progressif, variable selon chaque enfant.

Elle repose sur plusieurs dimensions :

- La maturation physiologique ;
- Le développement psychique et affectif ;
- Le sentiment de sécurité et de confiance.

Les professionnelles accompagnent cette étape en lien étroit avec les parents, dans le respect du rythme de l'enfant. Celui-ci est encouragé, sans contrainte ni pression.

Des propositions adaptées sont faites au quotidien (accès aux toilettes, temps dédiés), permettant à l'enfant de se familiariser progressivement avec cette nouvelle étape. Les éventuelles phases de régression sont considérées comme normales et accompagnées avec bienveillance.

Le respect du corps et de l'intimité

Les professionnelles portent une attention particulière au respect de l'intimité de l'enfant lors des soins. Elles veillent à préserver son espace personnel et à adapter leur posture en conséquence.

La découverte du corps fait partie du développement du jeune enfant. Les professionnelles accompagnent ces explorations avec des réponses adaptées, dans un cadre sécurisant et respectueux.

Des pratiques favorisant l'autonomie et la santé

Les soins du quotidien contribuent également à l'apprentissage de gestes d'hygiène simples (lavage des mains, participation aux soins), en fonction de l'âge et des capacités de l'enfant.

La structure veille à mettre en place des conditions favorables à la prévention en santé :

- Observation régulière de l'état de l'enfant ;
- Échanges avec les familles ;
- Orientation si nécessaire vers des professionnels de santé.

L'équipe pluridisciplinaire (direction, référente santé et accueil inclusif, auxiliaires de puériculture) assure un suivi attentif du développement et de la santé des enfants, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur et en lien avec les services de la PMI.

L'administration des soins et traitements s'effectue dans le respect des protocoles établis et validés, garantissant la sécurité des enfants accueillis. Cf. annexe 15

5. Le développement du jeune enfant et son bien-être

5.1 Le développement moteur

Le développement moteur constitue une dimension essentielle du développement global du jeune enfant. Il participe à la construction de son autonomie, à la connaissance de son corps et à sa relation à l'environnement.

Au sein de l'EAJE, les professionnelles veillent à proposer un cadre sécurisant et stimulant, permettant à chaque enfant d'explorer librement ses capacités motrices, dans le respect de son rythme de développement.

Le principe de **motricité libre** guide les pratiques : l'enfant est encouragé à expérimenter par lui-même, sans être placé dans une position qu'il n'a pas acquise seul.

Chez les Lilas (2,5 à 11 mois)

Au cours de sa première année, l'enfant connaît des évolutions motrices majeures : retournement, déplacement au sol, position assise, puis accès progressif à la station debout.

Les professionnelles veillent à :

- Proposer un environnement sécurisé et adapté ;
- Favoriser l'exploration libre au sol ;
- Limiter les interventions directes, afin de permettre à l'enfant de développer ses propres compétences.

Des tapis fermes sont installés pour permettre à l'enfant de prendre appui et de développer sa tonicité. Les jeux sont disposés à proximité pour stimuler le mouvement et encourager l'exploration.

L'aménagement de l'espace est pensé pour accompagner ces évolutions : mobilier bas permettant de se hisser, espaces dégagés favorisant les déplacements, matériel de motricité adapté.

Une attention particulière est portée au respect du développement naturel de l'enfant : il n'est jamais installé dans une position qu'il ne maîtrise pas seul.

Le choix de laisser les enfants pieds nus favorise également une meilleure perception des appuis et contribue à la stabilité dans les acquisitions motrices.

Chez les Bleuets et les Coquelicots (12 mois à 4 ans)

À partir de la marche acquise, l'enfant développe de nouvelles compétences motrices : courir, sauter, grimper, ramper, coordonner ses mouvements.

Les professionnelles accompagnent ce besoin d'activité en proposant :

- Des parcours de motricité variés ;
- Des jeux favorisant l'équilibre et la coordination ;
- Des temps d'exploration libre, en intérieur comme en extérieur.

Les espaces sont aménagés de manière évolutive, avec du matériel adapté et sécurisé, permettant à chaque enfant de progresser à son rythme.

Les temps extérieurs occupent une place importante et offrent des possibilités diversifiées d'expérimentation motrice (structures, véhicules, jeux d'équilibre...).

Par ailleurs, des interventions ponctuelles d'intervenants extérieurs (baby-gym, danse, activités sportives adaptées) viennent enrichir les propositions et sensibiliser les enfants, ainsi que leurs familles, à l'importance de l'activité physique dès le plus jeune âge.

5.2 Le développement du langage

Le langage constitue un élément central du développement du jeune enfant. Il se construit dès la naissance, à travers les interactions quotidiennes avec les adultes et l'environnement.

Au sein de l'EAJE, les professionnelles accordent une place essentielle à la communication avec l'enfant, qu'il soit verbal ou non-verbal. Elles s'adressent à lui de manière constante, en mettant des mots sur les situations vécues, les émotions ressenties et les actions du quotidien.

Le langage s'acquiert dans la relation. À ce titre, les professionnelles :

- Accompagnent verbalement les temps de vie (soins, repas, jeux, transitions) ;
- Encouragent les échanges, y compris dans leurs formes pré-langagières (regards, gestes, vocalisations) ;
- Prennent le temps d'écouter et de répondre à l'enfant, en valorisant ses tentatives de communication.

Elles utilisent un langage riche, structuré et adapté à l'âge de l'enfant, favorisant ainsi l'enrichissement du vocabulaire et la compréhension progressive du monde qui l'entoure.

Des supports variés viennent soutenir cet apprentissage :

- Livres et imagiers ;
- Comptines et chansons ;
- Jeux d'imitation et interactions entre enfants.

Chaque enfant évolue à son propre rythme, en fonction notamment de son environnement familial. L'EAJE vient ainsi compléter et enrichir ce bain langagier, dans une logique de continuité éducative.

Focus : l'exposition aux écrans

L'EAJE porte une attention particulière à la question des écrans, dont les effets peuvent être défavorables au développement du jeune enfant.

Une exposition précoce et excessive peut :

- Altérer la qualité des interactions adulte-enfant ;
- Limiter les expériences de jeu et d'exploration ;
- Être associée à des troubles de l'attention et à des retards de langage.

Conformément aux recommandations nationales, l'usage des écrans avant 3 ans doit rester **exceptionnel, encadré et accompagné par un adulte**.

Dans cette perspective, l'EAJE :

- Privilégie les interactions directes et les expériences concrètes ;
- Sensibilise les familles aux enjeux liés aux écrans ;
- Propose des temps d'échange permettant d'accompagner les pratiques parentales.

5.3 La place des émotions

Les émotions occupent une place centrale dans le développement du jeune enfant. Elles participent à la construction de son identité, de ses relations aux autres et de sa capacité à comprendre le monde qui l'entoure.

L'accompagnement des émotions constitue ainsi un enjeu majeur des pratiques professionnelles au sein de l'EAJE.

5.3.1 Les émotions chez l'enfant

Le jeune enfant ne dispose pas encore des capacités neurologiques lui permettant de réguler seul ses émotions. Il peut ainsi être traversé par des émotions intenses, parfois difficiles à exprimer autrement que par des pleurs, des cris ou des comportements impulsifs.

Dans ce contexte, l'adulte joue un rôle fondamental de régulation.

En accueillant l'émotion, en la reconnaissant et en la nommant, il permet à l'enfant de :

- Se sentir compris et sécurisé ;
- Progressivement identifier ses ressentis ;
- Développer, à terme, ses capacités d'autorégulation.

Les professionnelles veillent ainsi à adopter une posture contenant et bienveillante, en s'appuyant sur :

- La verbalisation des émotions (« tu es en colère », « tu es triste ») ;
- Une présence physique rassurante ;
- Une attitude calme et sécurisante.

Les pleurs et manifestations émotionnelles ne sont jamais considérés comme des caprices ou des comportements intentionnels, mais comme des modes d'expression à accompagner.

Par imitation et répétition, l'enfant intègre progressivement ces modalités de régulation, ce qui contribue à son développement affectif et social.

5.3.2 Les émotions des professionnels

L'accompagnement quotidien des jeunes enfants sollicite fortement les professionnelles, tant sur le plan physique qu'émotionnel.

Afin de garantir une qualité d'accueil adaptée, il est essentiel que les professionnelles puissent :

- Identifier leurs propres émotions ;
- Prendre du recul face aux situations ;
- Bénéficier d'espaces d'expression et de régulation.

Dans cette perspective, des temps dédiés sont organisés au sein de la structure :

- Réunions d'équipe ;
- Analyses de pratiques professionnelles (APP).

Ces espaces permettent de partager les expériences, d'analyser les situations rencontrées et d'ajuster les pratiques dans une dynamique collective.

Par ailleurs, la qualité de l'environnement de travail (organisation, aménagement des espaces, ergonomie, relations professionnelles) contribue à la prévention des risques professionnels et au maintien d'un climat serein.

Ainsi, le bien-être des professionnelles apparaît comme une condition essentielle à la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants.

5.4 Les interactions sociales

L'accueil en collectivité constitue pour le jeune enfant une première expérience de vie en groupe. Il y découvre progressivement les autres, développe ses compétences sociales et apprend à entrer en relation.

Ces interactions s'inscrivent dans un processus d'apprentissage progressif, étroitement lié à son développement affectif et cognitif.

5.4.1 Les interactions entre enfants

Dès les premières acquisitions motrices, les enfants entrent en interaction avec leurs pairs. Ces échanges prennent des formes variées, allant de l'imitation aux situations de tension.

Les interactions se manifestent notamment par :

- Des jeux en parallèle ou par imitation (gestes, déplacements, manipulation d'objets) ;
- Des situations de conflit, notamment autour des objets ou de l'espace.

Ces comportements, parfois perçus comme opposés (coopération / conflit), relèvent en réalité d'un même processus d'exploration de l'autre. Le jeune enfant découvre ses pairs en s'identifiant à eux et en expérimentant la relation.

À ce stade de développement, l'enfant ne dispose pas encore des capacités lui permettant de comprendre pleinement le point de vue de l'autre. Les comportements dits « agressifs » (pousser, mordre, taper) ne relèvent pas d'une intention malveillante, mais traduisent :

- Une immaturité neurologique ;
- Une difficulté à réguler ses émotions ;
- L'expression d'un besoin ou d'une frustration.

Ces manifestations sont fréquentes, notamment entre 18 mois et 3 ans.

Les professionnelles interviennent avec calme et bienveillance, en :

- Posant un cadre clair ;
- Verbalisant les émotions ;
- Accompagnant les enfants dans la recherche de solutions.

5.4.2 Le cadre, les repères et les interdits

L'EAJE constitue un espace structurant, dans lequel l'enfant découvre progressivement les règles du vivre ensemble.

Le cadre éducatif repose sur :

- Des repères stables ;
- Des règles adaptées à l'âge des enfants ;
- Des limites claires et cohérentes.

Ces éléments ont pour objectif de sécuriser l'enfant et de l'accompagner dans la construction de ses compétences sociales.

Les professionnelles veillent à assurer une cohérence dans leurs pratiques, afin de garantir à l'enfant un environnement lisible et sécurisant, quel que soit l'adulte présent.

Face à une situation de tension ou à un comportement inadapté, elles adoptent une posture éducative fondée sur :

- L'empathie ;
- La verbalisation ;
- La recherche d'alternatives.

Le cadre n'a pas pour finalité de contraindre, mais d'accompagner l'enfant dans l'apprentissage progressif des règles collectives.

Par ailleurs, les professionnelles portent une attention particulière à l'aménagement des espaces. Lorsque certaines situations se répètent, une réflexion est engagée afin d'adapter l'environnement aux besoins des enfants.

Le renforcement positif, la valorisation des comportements adaptés et l'accompagnement des émotions contribuent au développement de la confiance en soi et à l'intégration des règles sociales.

6. L'éveil

6.1 Les jeux et ateliers : s'éveiller en jouant

Le jeu constitue un besoin fondamental du jeune enfant. Il est au cœur de son développement, lui permettant de découvrir le monde, d'expérimenter, de comprendre et de construire progressivement son identité.

À travers le jeu, l'enfant mobilise l'ensemble de ses compétences : motrices, sensorielles, cognitives, sociales et émotionnelles. Il explore, manipule, imite, observe et interagit avec son environnement.

Le jeu libre : un espace d'exploration

Une large place est accordée au jeu libre tout au long de la journée, notamment lors des temps d'accueil, de transition et de départ.

Les professionnelles aménagent les espaces de manière réfléchie, en proposant des environnements riches et évolutifs permettant à l'enfant de :

- Choisir librement ses activités ;
- Explorer différents types de jeux (imitation, construction, manipulation, lecture...);
- Expérimenter à son rythme.

Les espaces sont organisés en zones différenciées (jeux symboliques, motricité, coin calme...), favorisant à la fois l'autonomie et la diversité des expériences.

Les objets proposés sont variés et ouverts, incluant des jeux traditionnels mais aussi des matériaux du quotidien ou de récupération, permettant des détournements et stimulant la créativité.

Dans cette perspective, aucune distinction n'est faite entre les jeux selon le genre. Chaque enfant est libre de ses choix, dans une démarche d'égalité et de respect des individualités.

Le rôle du professionnel

Le professionnel adopte une posture d'accompagnement, à la fois présente et non intrusive.

Il veille à :

- Garantir la sécurité physique et affective ;
- Observer les enfants afin d'ajuster les propositions ;
- Soutenir les interactions et accompagner les émotions ;
- Encourager l'expérimentation sans imposer d'activité.

Une attention particulière est portée à la notion de **risque mesuré** : l'enfant est autorisé à expérimenter ses capacités, dans un environnement sécurisé. Le professionnel intervient uniquement en cas de danger, en proposant des alternatives adaptées.

Les ateliers : des propositions variées et adaptées

En complément du jeu libre, des ateliers sont proposés quotidiennement. Ils répondent aux besoins fondamentaux des enfants : bouger, manipuler, expérimenter, s'exprimer.

Ces ateliers peuvent prendre différentes formes :

- Activités motrices ;
- Ateliers sensoriels (patouille, transvasement...) ;
- Activités artistiques (peinture, modelage...) ;
- Lectures et histoires.

Les propositions sont adaptées en fonction de :

- L'âge et du développement des enfants ;
- Leurs centres d'intérêt ;
- Les observations réalisées par l'équipe.

Les enfants restent libres d'y participer. Aucune attente de résultat n'est imposée : l'accent est mis sur le plaisir, l'expérimentation et le processus plutôt que sur la production.

Une démarche éducative et partenariale

Le jeu constitue également un support d'observation pour les professionnelles, qui partagent ensuite leurs observations avec les familles lors des temps de transmission.

Les parents sont associés à cette démarche, notamment à travers :

- La sensibilisation à l'importance du jeu libre ;
- La participation à la vie de la structure ;
- La contribution ponctuelle à la collecte de matériaux.

Cette approche s'inscrit également dans une démarche éco-responsable, favorisant le réemploi et l'utilisation de matériaux simples.

6.2 L'extérieur : un espace privilégié

L'accès à l'extérieur constitue un élément essentiel du projet éducatif. Il ne s'agit pas d'un temps ponctuel, mais d'une pratique intégrée au quotidien de la structure, proposée aux enfants chaque jour, sauf conditions météorologiques défavorables.

Les espaces extérieurs sont investis comme de véritables lieux de vie, permettant aux enfants de :

- Bouger librement (courir, grimper, explorer) ;
- Expérimenter des activités variées (jeux moteurs, ateliers, manipulation...) ;
- Profiter de temps de respiration et de détente.

Le contact avec l'extérieur répond à des besoins fondamentaux du jeune enfant. Il favorise :

- Le développement sensoriel et moteur ;
- La curiosité et la créativité ;
- La régulation des émotions et la réduction du stress.

L'environnement extérieur permet également des expériences différentes de celles proposées en intérieur : jeux plus dynamiques, exploration du vivant, observation de la nature, manipulation d'éléments naturels.

Une évolution vers des espaces plus naturels

Dans une logique d'amélioration continue, un projet de re-végétalisation des espaces extérieurs est engagé.

Il vise à enrichir l'environnement proposé aux enfants à travers :

- L'installation de bacs de terre et de plantations ;
- L'introduction d'éléments naturels (bois, végétaux, textures variées) ;
- La création d'espaces favorisant l'exploration et le contact avec le vivant.

Cette démarche s'inscrit dans la perspective de la future structure, qui offrira des espaces extérieurs plus adaptés et arborés.

Une sensibilisation précoce à l'environnement

À travers ces aménagements et les activités proposées, les enfants sont progressivement sensibilisés au respect de la nature et du vivant.

Ces expériences contribuent à :

- Développer une première conscience environnementale ;
- Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants ;
- Enrichir les pratiques professionnelles dans une approche éducative globale.

6.3 Le projet Art

Depuis 2022, l'art constitue un fil conducteur du projet éducatif de l'EAJE. Cette orientation traduit la volonté de l'équipe de proposer aux enfants un environnement riche en expériences culturelles, sensorielles et créatives.

L'éveil artistique et culturel participe pleinement au développement global du jeune enfant. Il favorise la curiosité, l'expression des émotions, la créativité et les interactions avec les autres.

Dans cette perspective, les professionnelles proposent aux enfants une approche **multisensorielle de l'art**, adaptée à la petite enfance, permettant d'explorer librement les matières, les sons, les formes et les mouvements.

Des propositions variées et adaptées

Tout au long de l'année, différentes formes d'expression artistique sont proposées, en lien avec les besoins et le développement des enfants :

- Arts plastiques (peinture, modelage, manipulation) ;
- Éveil musical (écoute, manipulation d'instruments, interventions extérieures) ;
- Art corporel (motricité, danse, activités physiques) ;
- Art culinaire (expérimentations sensorielles, ateliers) ;
- Découverte de la nature (land art, exploration du vivant) ;
- Contes et histoires (lecture, mise en scène, médiation culturelle).

Ces propositions prennent appui sur le jeu libre, les ateliers et les sorties, dans une logique d'expérimentation et de plaisir, sans attente de résultat.

Un projet collectif et évolutif

Ce projet constitue également un levier de dynamique d'équipe. Il favorise :

- La créativité des professionnelles ;

- La co-construction des propositions ;
- L'enrichissement des pratiques par la formation et les partenariats culturels.

Des liens sont développés avec les acteurs culturels du territoire (médiathèques, structures culturelles, intervenants extérieurs), permettant d'ouvrir la structure sur son environnement.

Une place accordée aux familles

Les familles sont pleinement associées à cette démarche, à travers :

- Des temps partagés (ateliers, sorties, événements) ;
- L'accès à des espaces immersifs au sein de la structure ;
- La participation à des actions ponctuelles (semaine de la petite enfance, semaine du goût...).

Cette approche vise à rendre l'art et la culture accessibles à tous, dans une logique de co-éducation et de partage.

Une démarche éducative globale

À travers ce projet, l'EAJE affirme sa volonté de proposer aux enfants un environnement stimulant, favorisant :

- L'expression personnelle ;
- Le développement des compétences sensorielles et cognitives ;
- Le bien-être émotionnel.

Comme le souligne Sophie Marinopoulos :

« L'éveil culturel et artistique est une proposition pour que l'enfant et ses parents vivent ensemble une expérience sensible, esthétique, faite d'émotions et de relations. »

Le projet artistique et culturel s'inscrit ainsi comme un axe structurant du projet éducatif, au service du développement et de l'épanouissement du jeune enfant.

IV. PERSPECTIVES

Dans une logique d'amélioration continue, le projet d'établissement s'inscrit dans des perspectives d'évolution structurées autour de trois axes complémentaires.

Un projet pédagogique en évolution permanente

Le projet pédagogique s'inscrit dans une dynamique d'ajustement continu, fondée sur l'évaluation des pratiques et les retours des usagers. Les enquêtes de satisfaction, les observations de terrain et les échanges avec les familles permettent d'identifier les besoins émergents et d'adapter les modalités d'accueil.

Les journées pédagogiques constituent désormais de véritables temps de formation et de réflexion collective, favorisant la montée en compétences des professionnelles. Les analyses de pratiques, notamment en lien avec la psychologue, contribuent à affiner les réponses éducatives et à garantir la qualité de l'accompagnement proposé.

Une démarche écoresponsable structurante

La labellisation Écolo-crèche, engagée depuis 2025 pour une durée de trois ans, constitue un levier de transformation des pratiques. Elle vise à inscrire durablement les enjeux environnementaux dans le fonctionnement de la structure, à travers l'évolution des pratiques professionnelles, la sensibilisation des enfants et l'implication des familles.

Cette démarche participe à une amélioration globale de la qualité d'accueil, en articulant bien-être de l'enfant, qualité de vie au travail et responsabilité environnementale.

Un nouvel équipement au service du territoire

Le projet de création d'un nouvel EAJE, conçu selon des principes de développement durable, représente une opportunité majeure pour renforcer l'offre d'accueil sur le territoire.

Implanté au cœur de la ville, ce futur équipement favorisera l'accessibilité du service et sa lisibilité pour les familles. Pensé en articulation avec l'Accueil Collectif de Mineurs maternel et les établissements scolaires, il contribuera à renforcer les passerelles entre les structures et à garantir une continuité éducative cohérente.

À travers ces perspectives, la collectivité affirme sa volonté de proposer une offre d'accueil évolutive, inclusive et de qualité, en réponse aux besoins des enfants et des familles du territoire.

ANNEXES

- Annexe 1a et 1b : Organigrammes du service Petite Enfance et de l'EAJE
- Annexe 2 : Extraits du Schéma Directeur de l'offre d'accueil
- Annexe 3 : Carte de géolocalisation du territoire
- Annexe 4 : Décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022
- Annexe 5 : Charte de la laïcité (01/09/2015)
- Annexe 6 : Guide des services aux familles
- Annexe 7a et 7b : Règlement de fonctionnement et délibération
- Annexe 8 : Livret d'accueil
- Annexe 9 : Projet pédagogique 2025–2026
- Annexe 10 : Roulements annuels des équipes
- Annexe 11 : Plan de formation (2019 à ce jour)
- Annexe 12 : Critères d'attribution – Commission Famille
- Annexe 13 : Enquêtes d'évaluation et de satisfaction
- Annexe 14 : Protocole relatif à l'alimentation et aux temps de repas
- Annexe 15 : Protocole relatif aux soins d'hygiène et à l'acquisition de la propreté